

ASSEMBLEE GENERALE

Solutions globales de signalisation & aménagement des espaces routiers et urbains

 Mars 2019

SOMMAIRE

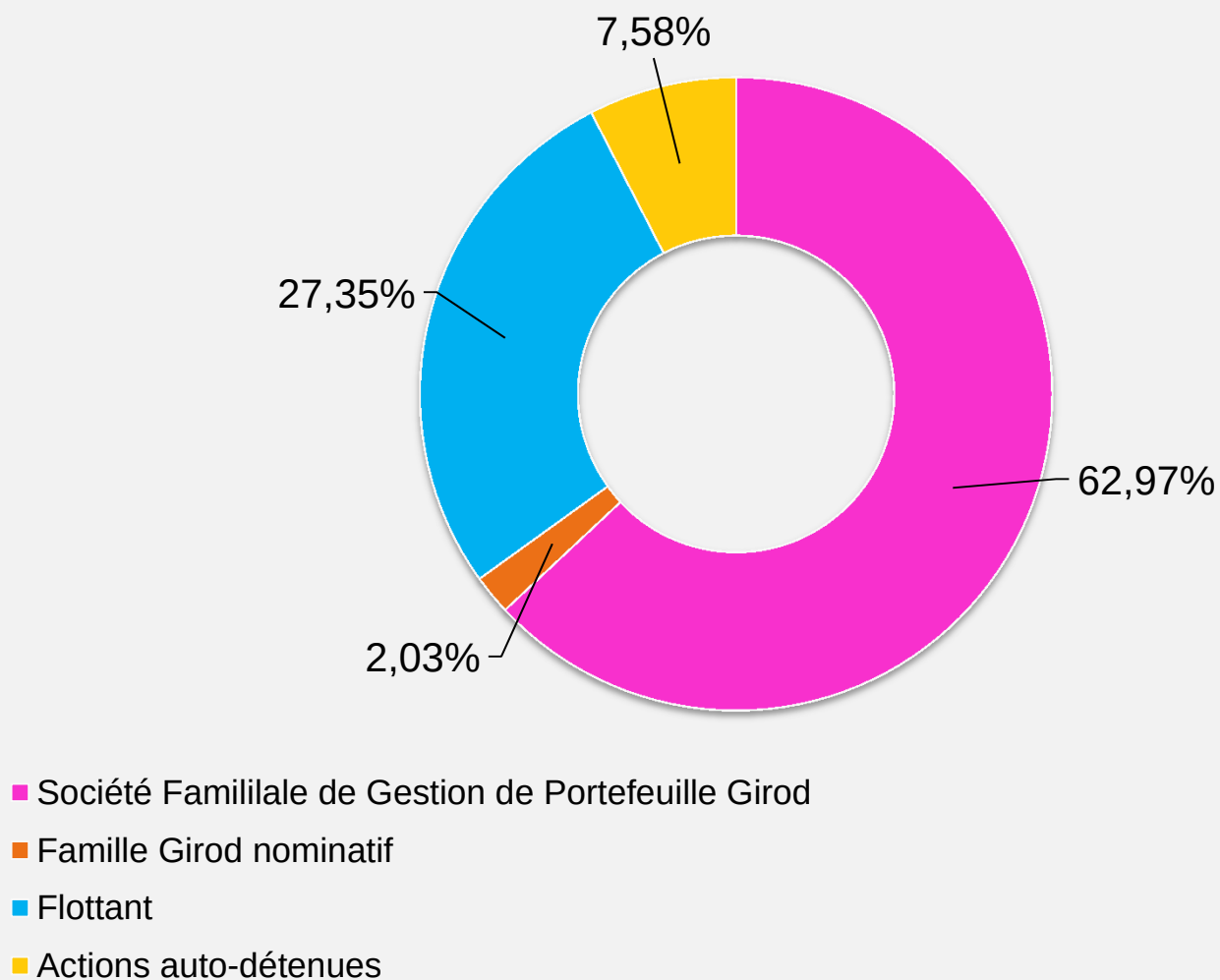
- ➔ Rétrospective Groupe de l'exercice 2017/2018
- ➔ Bilan et stratégie
- ➔ Perspectives
- ➔ Assemblée Générale Mixte
 - ➔ Projets de résolutions de la compétence de l'Assemblée générale ordinaire
 - ➔ Projets de résolutions de la compétence de l'Assemblée générale extraordinaire

FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2017/2018

- **Signalisation France**
 - L'intensification des démarches de réorganisation ont perturbé l'exercice
- **Sociétés Spécialisées**
 - Vente de la société SIP et recentrage sur l'activité de Mobilier Urbain
- **Activités Internationales**
 - Forte croissance

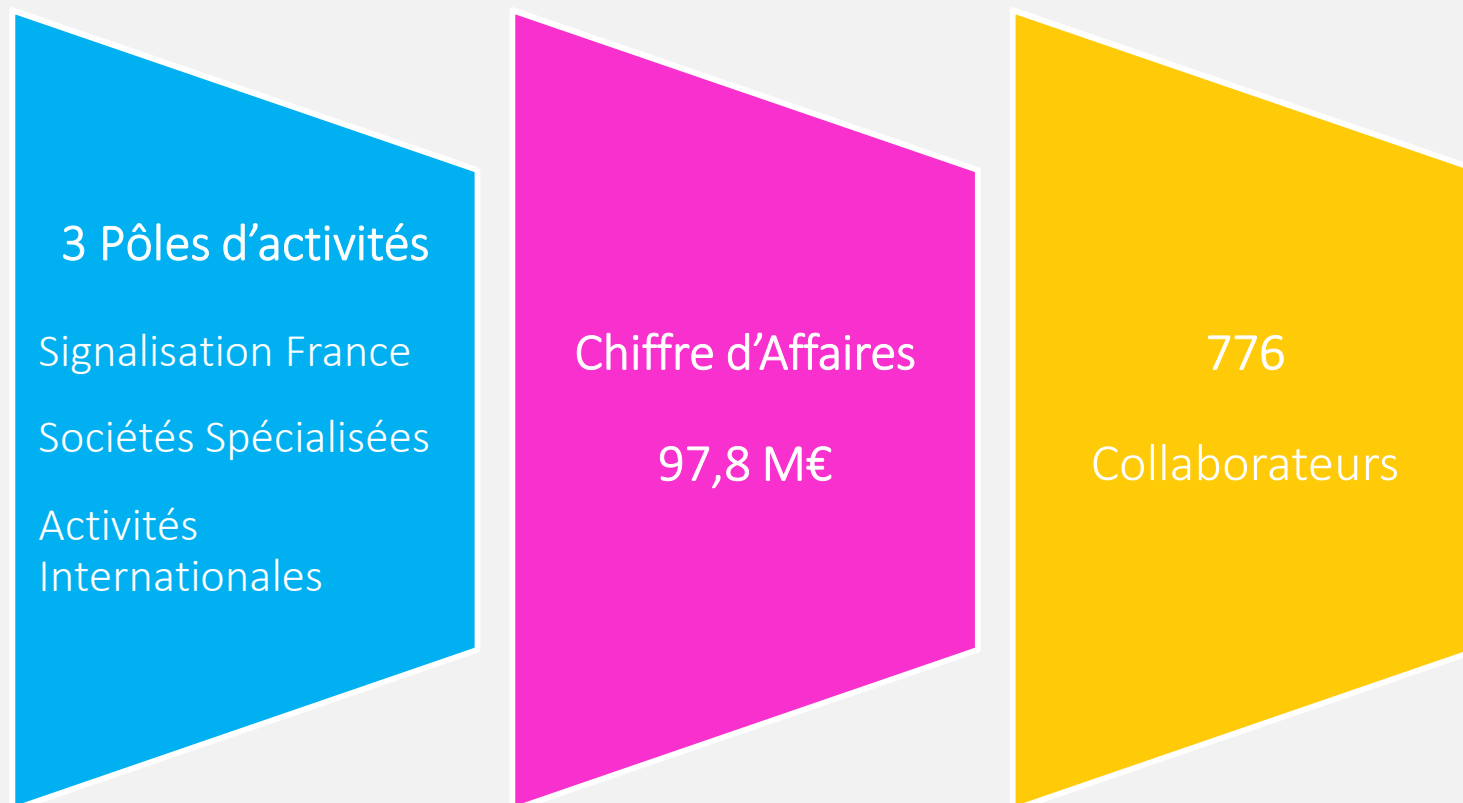
RÉTROSPECTIVE GROUPE DE L'EXERCICE 2017/2018

REPARTITION DE L'ACTIONNARIAT (au 26/03/2019 après Bourse)



LE GROUPE SIGNAUX GIROD EN QUELQUES CHIFFRES

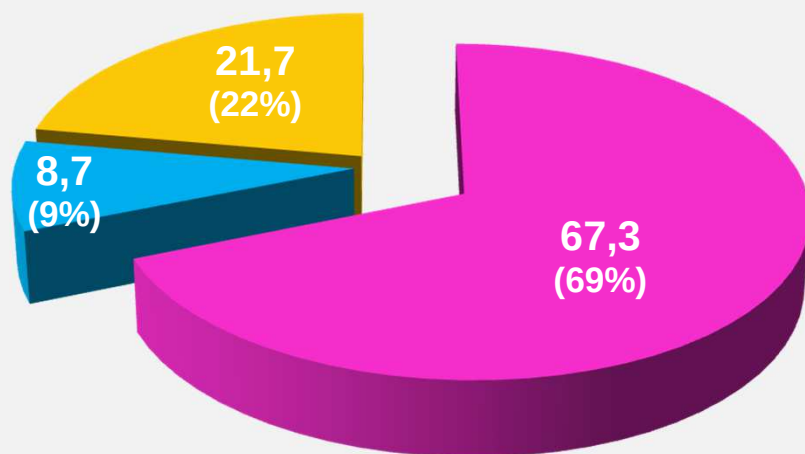
(chiffres au 30/09/2018)



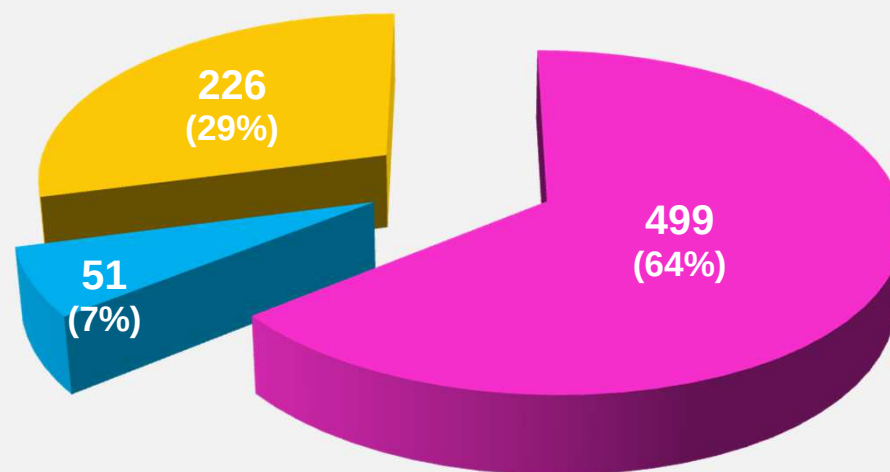
LE GROUPE SIGNAUX GIROD EN QUELQUES CHIFFRES

(chiffres au 30/09/2018)

Chiffre d'affaires consolidé (en M€)



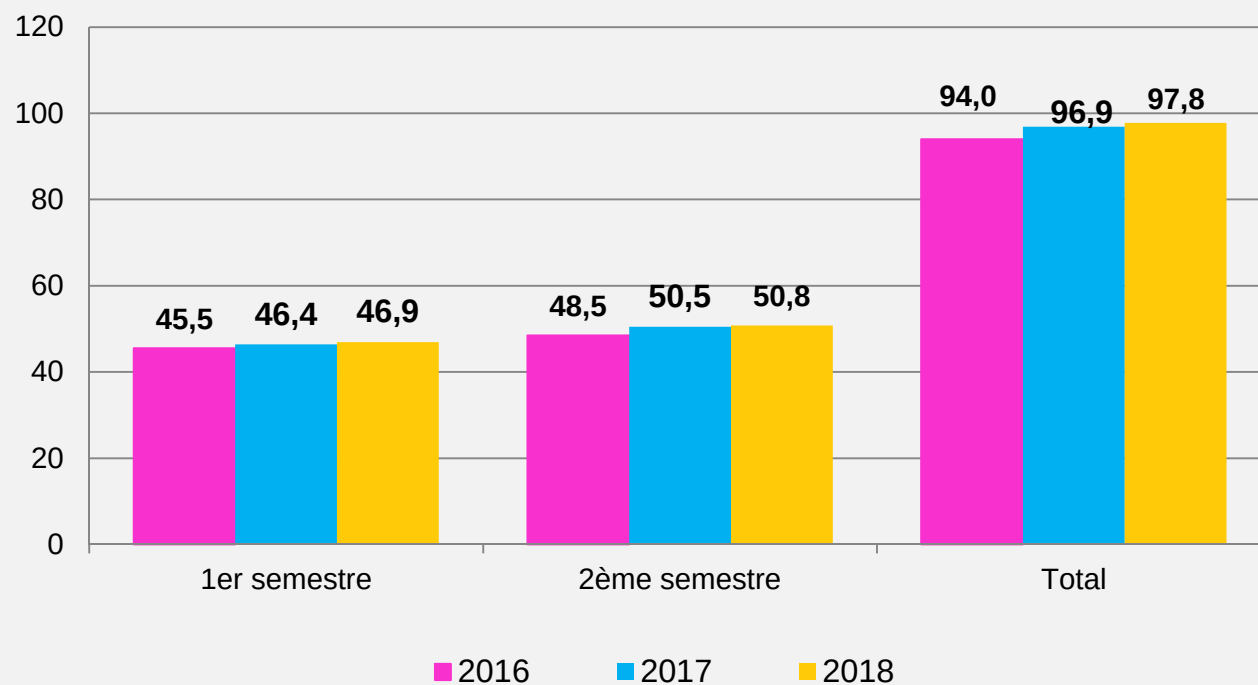
Nombre de collaborateurs



 Pôle Signalisation France  Pôle Sociétés Spécialisées  Pôle Activités Internationales

COMPTES CONSOLIDÉS

➔ CHIFFRE D'AFFAIRES* (EN M€)

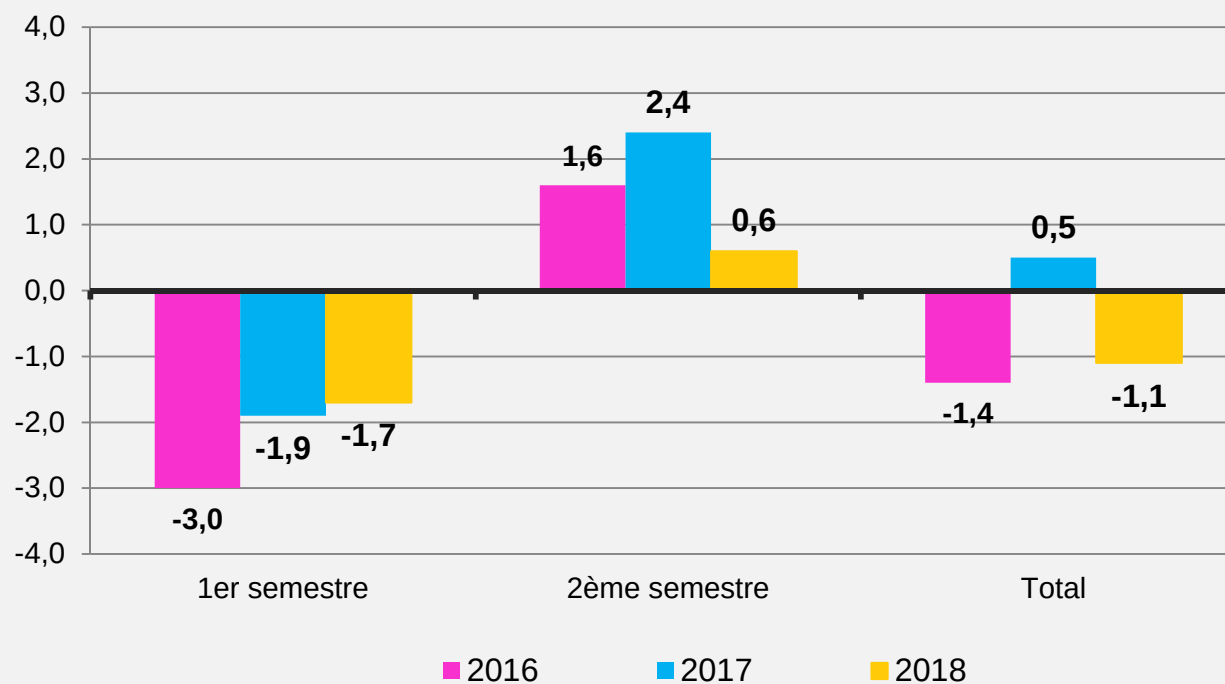


*Hors société SIP

CA SIP	2016	2017
	11,5 M€	10,2 M€

COMPTES CONSOLIDES

➔ RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT* (EN M€)

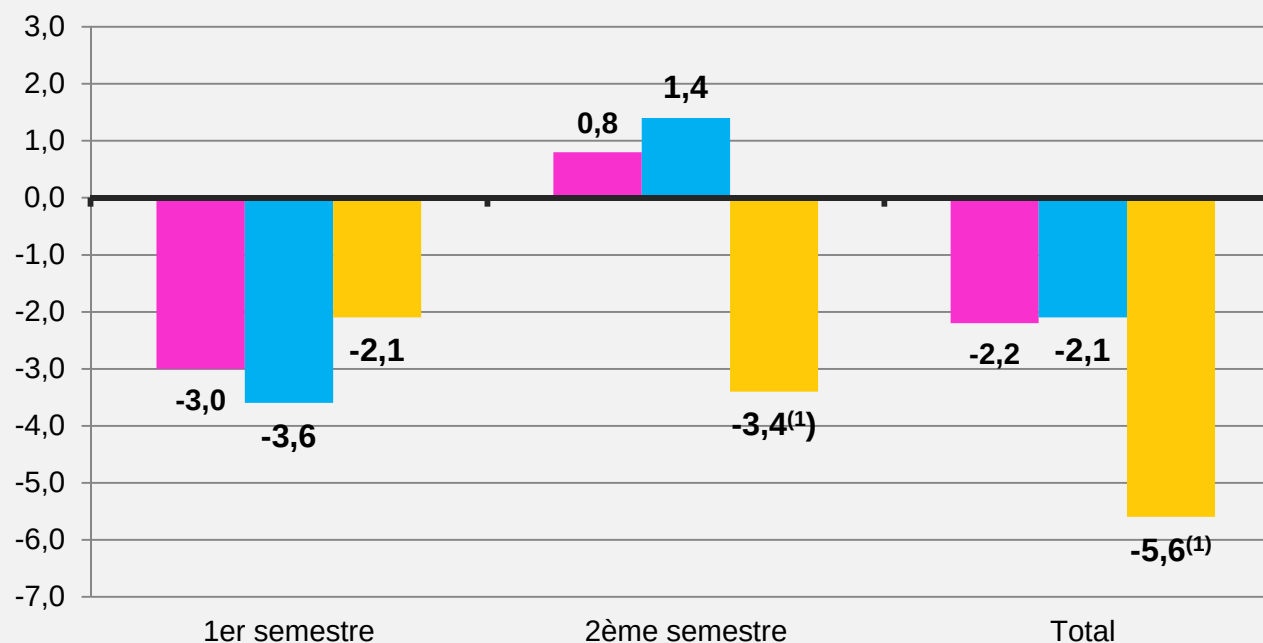


*Hors société SIP

ROC SIP	2016	2017
	2,1 M€	1,5 M€

COMPTES CONSOLIDÉS

➔ RÉSULTAT OPÉRATIONNEL* (EN M€)



(1) Dépréciation 4 M€

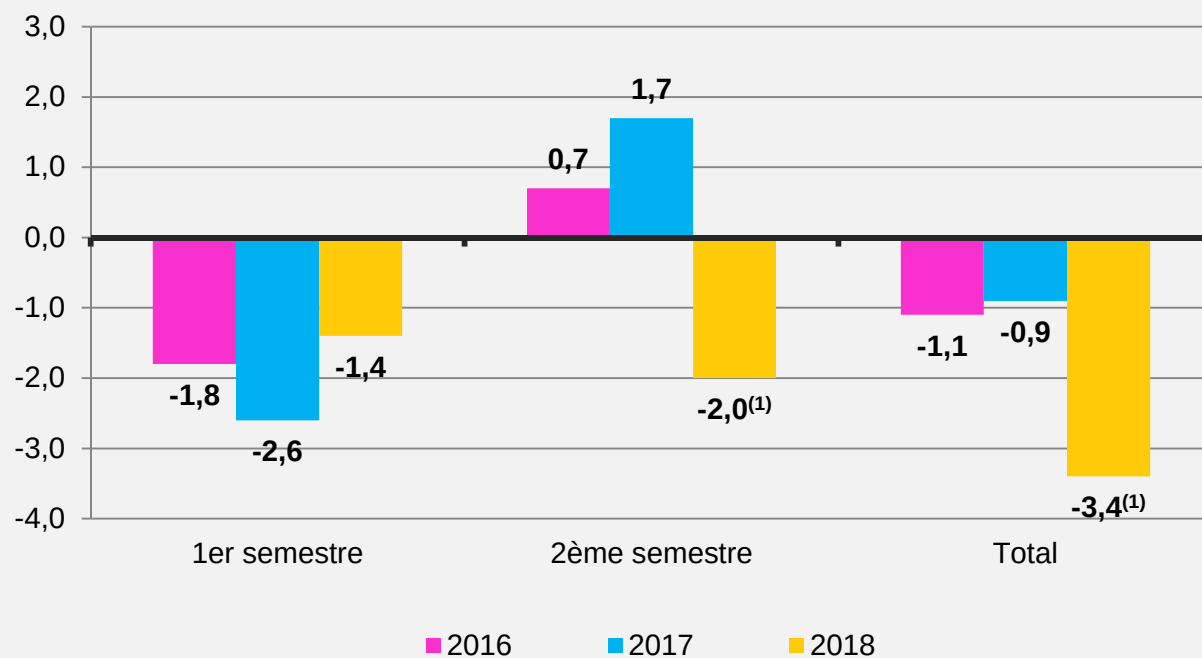
■ 2016 ■ 2017 ■ 2018

*Hors société SIP

RO SIP	2016	2017
	2,1 M€	1,5 M€

COMPTES CONSOLIDÉS

➔ RÉSULTAT NET PART DU GROUPE* (EN M€)



(1) Dépréciation 4 M€

*Hors société SIP

RN SIP	2016	2017
	1,4 M€	1,1 M€

COMPTES CONSOLIDÉS

→ EVOLUTION DU RÉSULTAT (HORS SOCIÉTÉ SIP, EN M€)

	30/09/2017	%	30/09/2018	%	Ecart
CA	97,0		97,8		+0,8
Production stockée et immobilisée	-1,1		-0,2		+0,9
Production de l'exercice	95,9	100,0%	97,6	100,0%	+1,7
Consommation matières, sous traitance, +/- variation des stocks	32,0	33,4%	32,4	33,2%	+0,4
Charges de personnel	32,5	33,9%	32,5	33,3%	0,0
Autres charges	26,8	27,9%	29,5	30,2%	+2,7
Excédent Brut d'Exploitation	4,6	4,8%	3,2	3,3%	-1,4
Dotations nettes aux amortissements et provisions	4,1	4,3%	4,2	4,3%	+0,1
Résultat Opérationnel Courant	0,5	0,5%	-1,1	-1,1%	-1,6
Résultat Opérationnel	-2,1	-2,2%	-5,6	-5,7%	-3,5
Résultat net part du groupe	-1,0	-1,0%	-3,4	-3,5%	-2,4

COMPTES CONSOLIDES

→ EVOLUTION DU BILAN (EN M€)

Actif en M€	30/09/2017	30/09/2018	Ecart
Goodwill	11,7	6,3	-5,4
Immobilisations incorporelles	1,2	1,0	-0,3
Immobilisations corporelles	39,5	32,4	-7,1
Autres Actifs non courants	2,2	2,4	+0,2
Actifs non courants	54,6	42,0	-12,6
Stocks	18,9	16,8	-2,1
Clients	31	29,1	-1,9
Autres actifs courants	8,5	7,7	-0,8
dont CICE	4,2	4,6	-0,2
Trésorerie	5,5	2	-3,5
Actifs courants	63,9	55,6	-8,3
Actifs destinés à être cédés	0	0	0
Total Bilan	118,5	97,6	-20,9

COMPTES CONSOLIDES

➔ EVOLUTION DU BILAN (EN M€)

Passif en M€	30/09/2017	30/09/2018	Ecart
Capitaux propres consolidés	75,4	62,0	-13,4
Dettes financières non courantes	9,4	5,9	-3,5
Provisions non courantes	4,9	3,5	-1,4
Autres Passifs non courants	0,8	0,3	-0,5
Passifs non courants	15,1	9,7	-5,4
Dettes financières courantes	7,0	8,2	1,2
Provisions courantes	1,2	1,3	0,1
Fournisseurs	11,3	9,3	-2,0
Autres passifs courants	8,5	7,2	-1,3
Passifs courants	28,0	26,0	- 2,0
Total Bilan	118,5	97,7	- 20,8

COMPTES CONSOLIDES

Tableau des flux de trésorerie (en M€)	30/09/2017	30/09/2018
Capacité d'autofinancement	6,0	1,3
Variation du BFR	-1,7	-1,4
Impôt sur le résultat payé	-0,2	-0,2
Flux de trésorerie en provenance des activités opérationnelles	4,1	-0,3
Acquisitions nettes d'immobilisations	-2,5	-1,5
Acquisitions et cession de filiales	0,0	10,0
Autres	0,3	0,3
Flux de trésorerie en provenance des activités d'investissement	-2,2	8,8
Variation des emprunts	-2,0	-2,1
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	-0,4	-9,9
Autres	-0,3	-0,2
Flux de trésorerie en provenance des activités de financement	-2,7	-12,2
Variation de la trésorerie et équivalent de trésorerie	-0,8	-3,7

COMPTES CONSOLIDÉS

Variation du BFR (en M€)	30/09/2017	30/09/2018
Stocks	-0,5	-0,8
Créances clients	+1,3	+0,6
Dettes fournisseurs	-0,9	+0,4
Variation du BFR « d'Exploitation »	-0,1	+0,2
Autres créances et dettes	+1,8	+1,2
dont CICE	+1,0	+0,4
Variation du BFR	+1,7	+1,4

COMPTES CONSOLIDES

EVOLUTION DE LA DETTE NETTE (EN M€)	2016/2017	2017/2018
Dette brute à l'ouverture	18,3	16,4
Remboursement	-5,3	-4,8
Souscription	3,4	2,6
Dette brute fin d'exercice	16,4	14,2
Disponibilités	5,5	2,0
Dette nette à la clôture	10,9	12,2
Fonds propres	75,4	62,0
Endettement net / Fonds propres	14,0%	19,7%

BILAN ET STRATÉGIE

UN PÔLE **SIGNALISATION FRANCE**



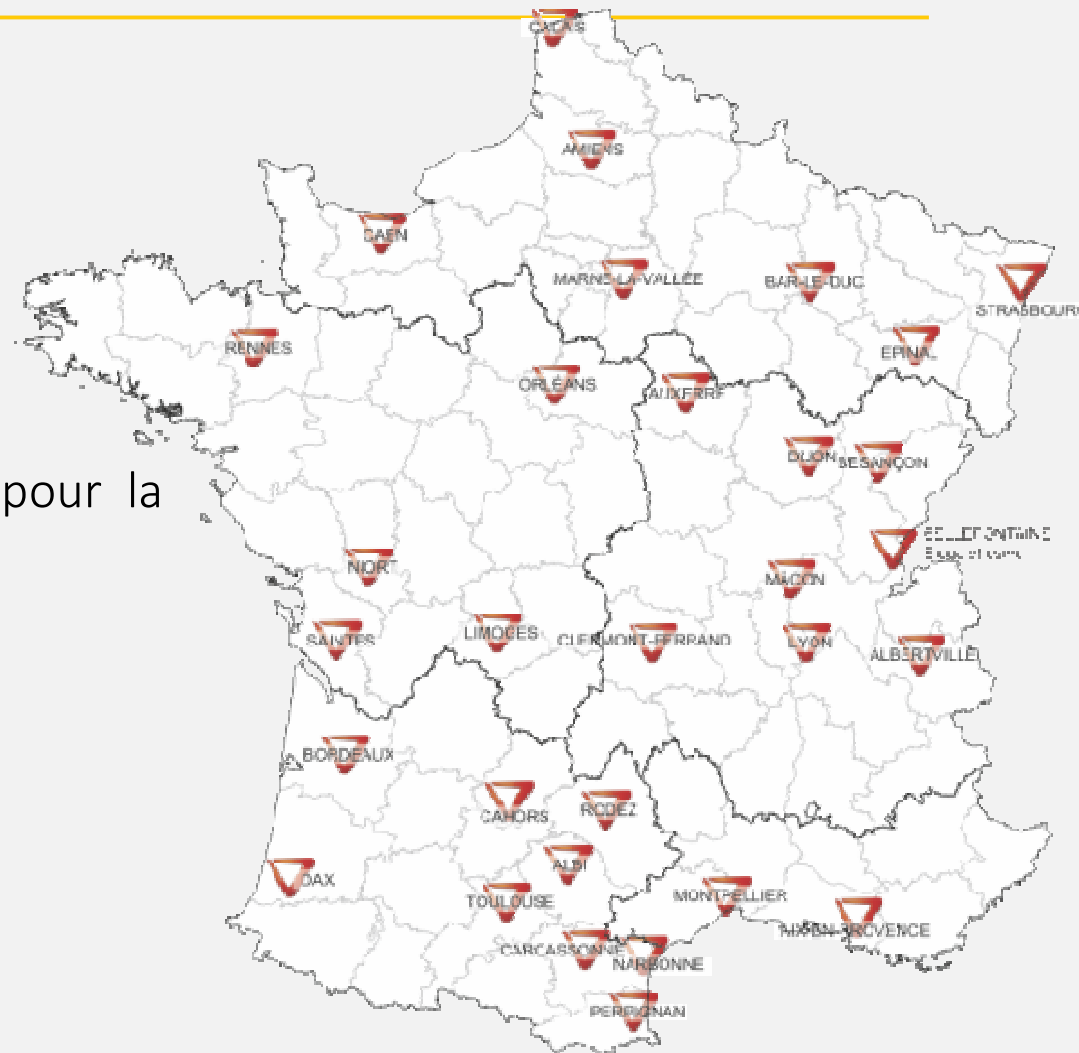
LE PÔLE SIGNALISATION FRANCE AUJOURD'HUI

Une offre globale de produits et services

Une usine de production (Jura)

Un réseau de 30 agences de proximité pour la réalisation des travaux

499 collaborateurs (au 30/09/2018)



LE POLE SIGNALISATION FRANCE : UNE OFFRE GLOBALE DE PRODUITS ET SERVICES

Fourniture

(plus de 150 000 références produits)

- Signalisation de police
- Signalisation directionnelle
- Signalisation temporaire
- Signalisation des rues et des sites
- Mobilier urbain



- Panneau électronique d'information
- Triflash temporaire
- Radar de chantier...

- Séparateurs de voies
- Piquets neige
- Balises...



- Peintures
- Enduits à chaud et à froid
- Résines...

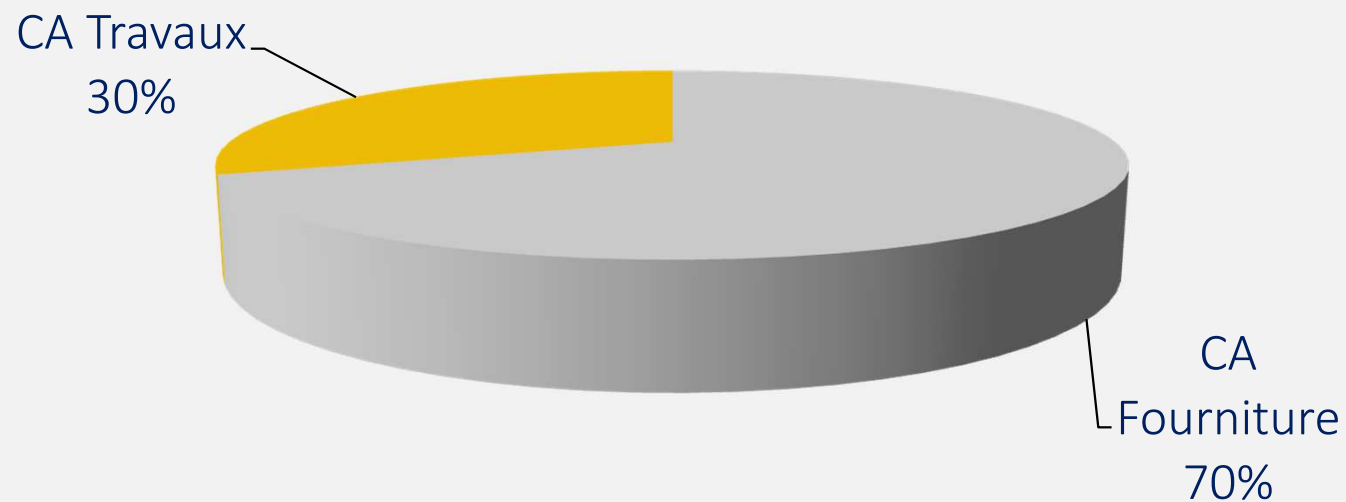
Travaux

- Signalisation horizontale
- Aménagements urbains
- Prestations de pose
- Travaux d'entretien
- Travaux de maintenance
- Prestations de balisage de chantier
- Location de matériels de chantier



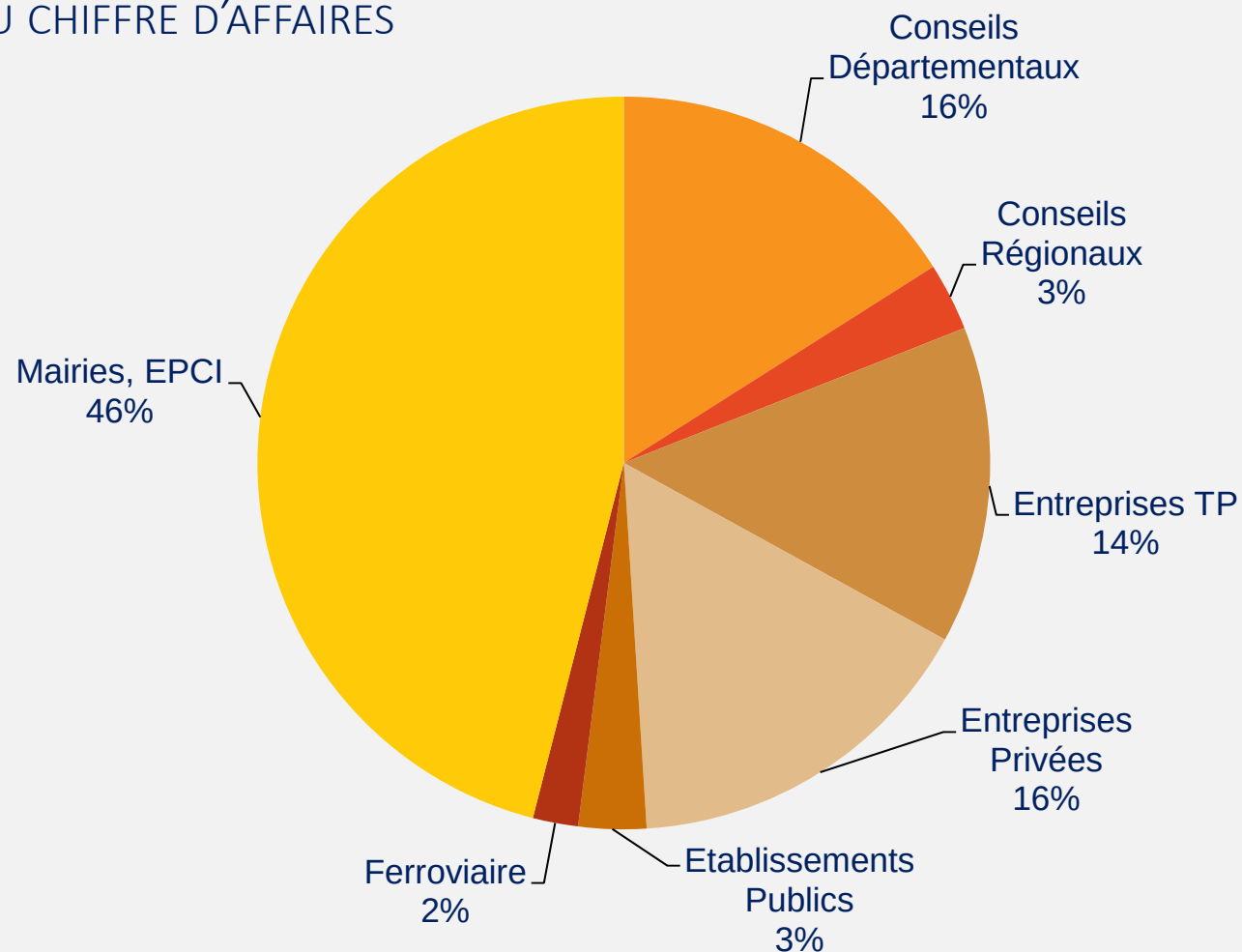
LE POLE SIGNALISATION FRANCE

Chiffre d'affaires par activité
Exercice 2017/2018



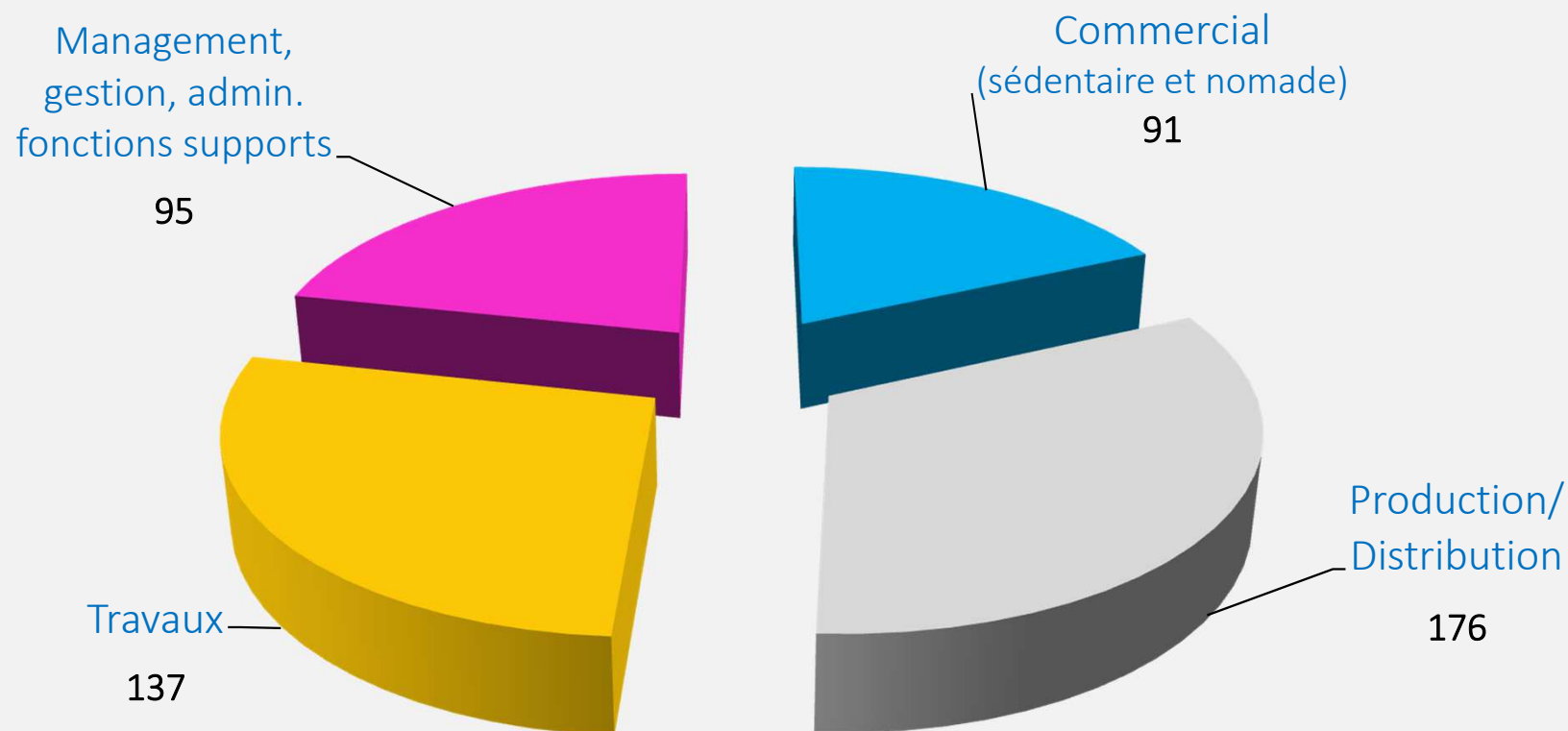
LE PÔLE SIGNALISATION France : NOS CLIENTS (12 039 clients actifs)

RÉPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES



LE PÔLE SIGNALISATION FRANCE : NOS COLLABORATEURS

(Effectifs au 30/09/2018)



LE PÔLE SIGNALISATION FRANCE : NOTRE ENVIRONNEMENT

■ Le marché français de la signalisation

Périmètres très différents en termes d'activité et de secteur géographique

➔ 3 Leaders se détachent :

- Signature
- Lacroix Signalisation
- Signaux Girod

➔ 2 sociétés intermédiaires :

- Nadia Signalisation
- Sécurité et Signalisation

➔ 6 autres sociétés de taille plus modeste

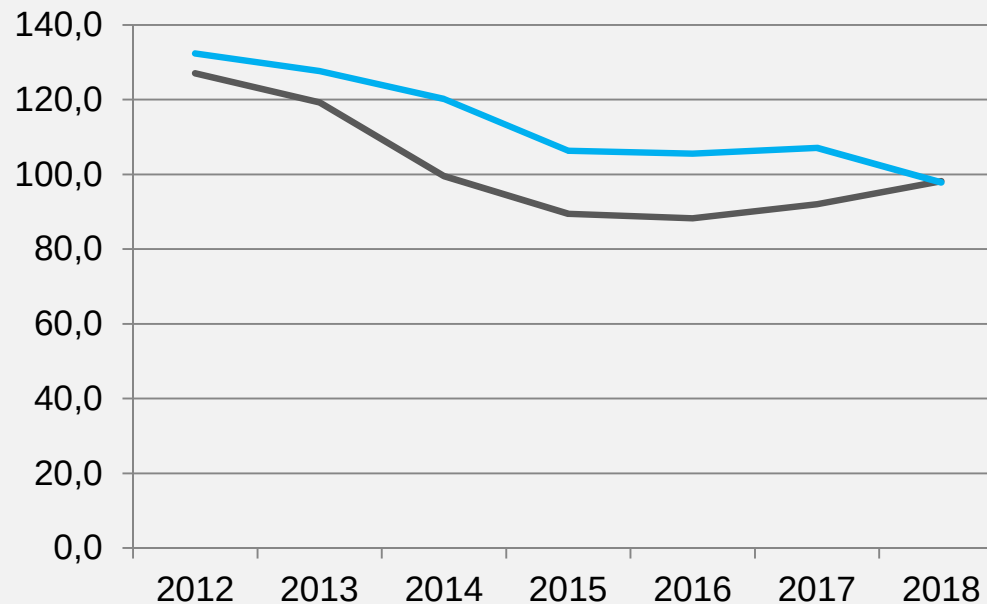
- | | | |
|---------------|---------------------------|-------------------------|
| - Isosign | - Sud-Ouest Signalisation | - Franche Comté Signaux |
| - Self Signal | - Nord Signalisation | - Hicon France |

LE PÔLE SIGNALISATION FRANCE : NOTRE ENVIRONNEMENT

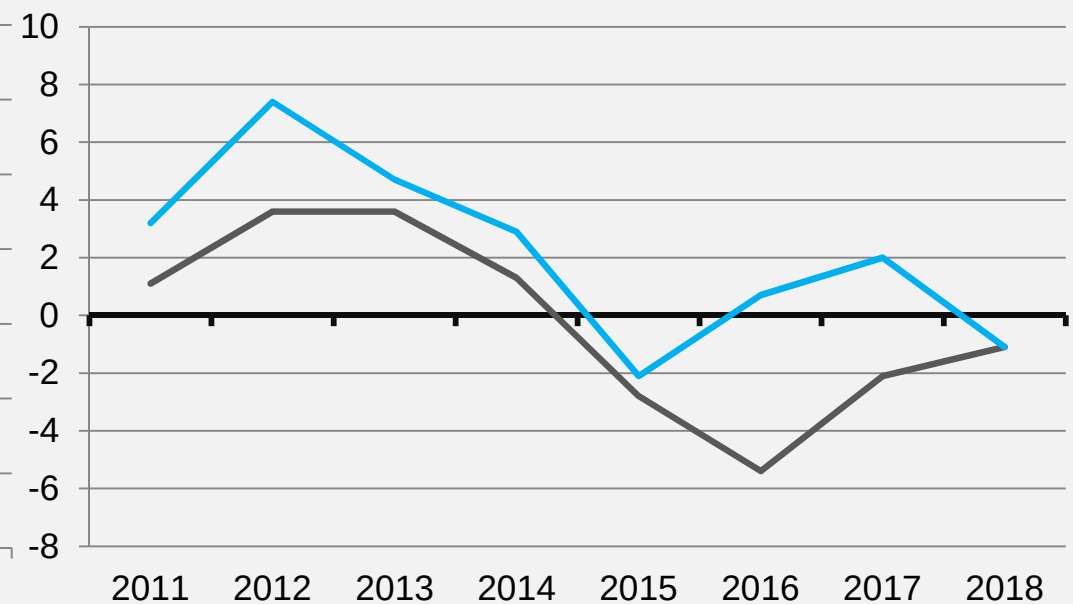
■ La concurrence : Lacroix city*

*(Branche d'activité de la société Lacroix SA cotée en bourse, avec un périmètre d'activité quasi similaire à celui du Groupe Signaux Girod, une clôture d'exercice identique, et une obligation de publication permettant une veille régulière)

Evolution du Chiffre d'affaires



Evolution du Résultat Opérationnel Courant



— Lacroix City — Signaux Girod (Groupe)

LE PÔLE SIGNALISATION FRANCE : NOTRE STRATEGIE

Notre différenciation

- Nous sommes fabricant-installateur
- Un réseau d'agences de services et de proximité

Nos forces

- Un outil industriel performant
- La qualité reconnue de nos produits
- Notre image de marque et la confiance de nos clients

Nos axes d'améliorations

- L'optimisation de notre organisation
- La rentabilité des travaux et de nos agences
- Compléter notre équipe commerciale

LE PÔLE SIGNALISATION FRANCE : NOTRE STRATEGIE

→ Un changement de modèle d'organisation

Optimisation de l'organisation de Signalisation France autour de 4 régions, soit 30 agences, dessinées en cohérence avec les nouvelles régions administratives.

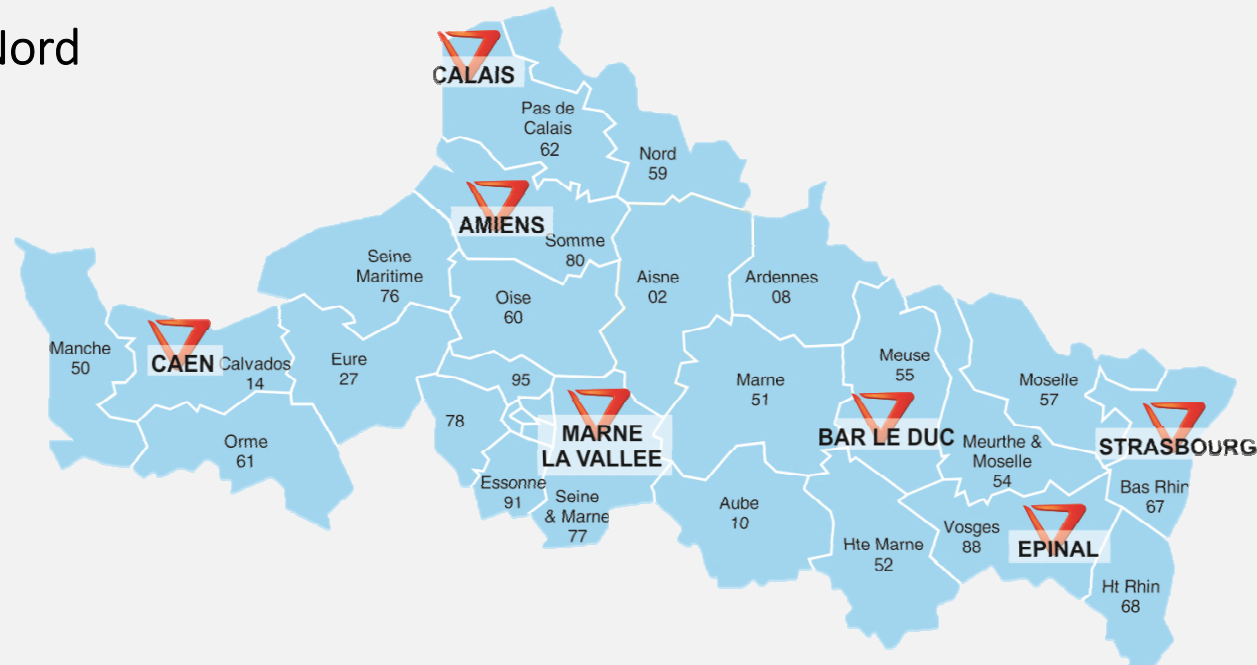
En métropole, nous allons passer d'une organisation constituée de 20 filiales à une organisation constituée de 4 filiales.

⇒ Simplifier et optimiser la gestion, améliorer le management

LE PÔLE SIGNALISATION FRANCE : NOTRE STRATEGIE

→ Un changement de modèle d'organisation

Région Nord



Fusion de 6 entités (SG Nord Ouest, SG Nord de France, SG Ile de France, SG Est, SG Lorraine, SG Alsace)

- La restructuration juridique réalisée sur l'exercice 2017/2018 est aujourd'hui aboutie

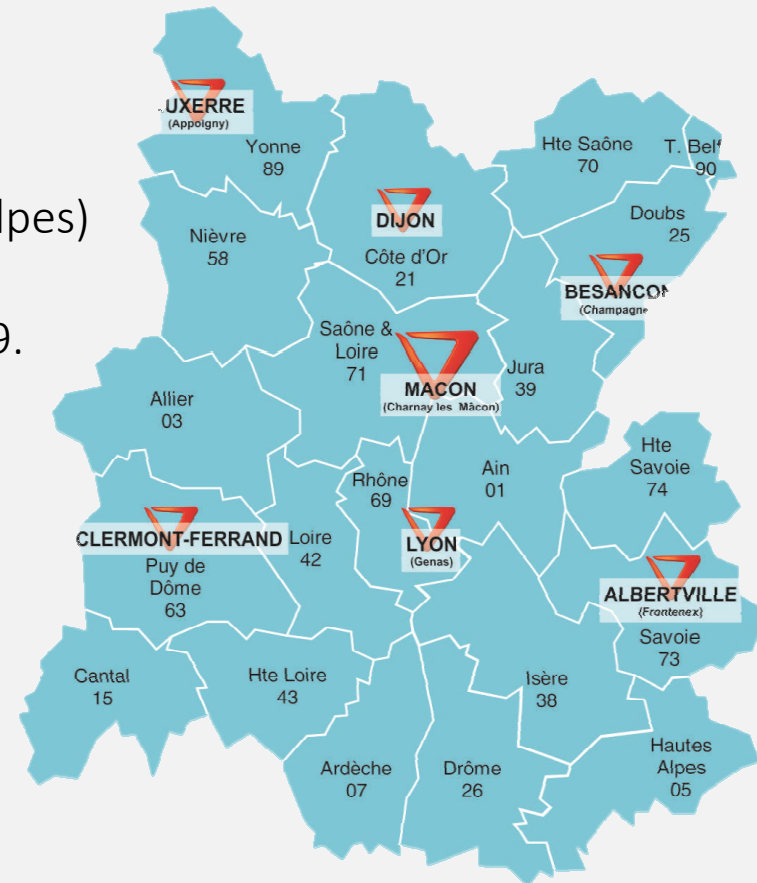
LE PÔLE SIGNALISATION FRANCE : NOTRE STRATEGIE

→ Un changement de modèle d'organisation

Région Est

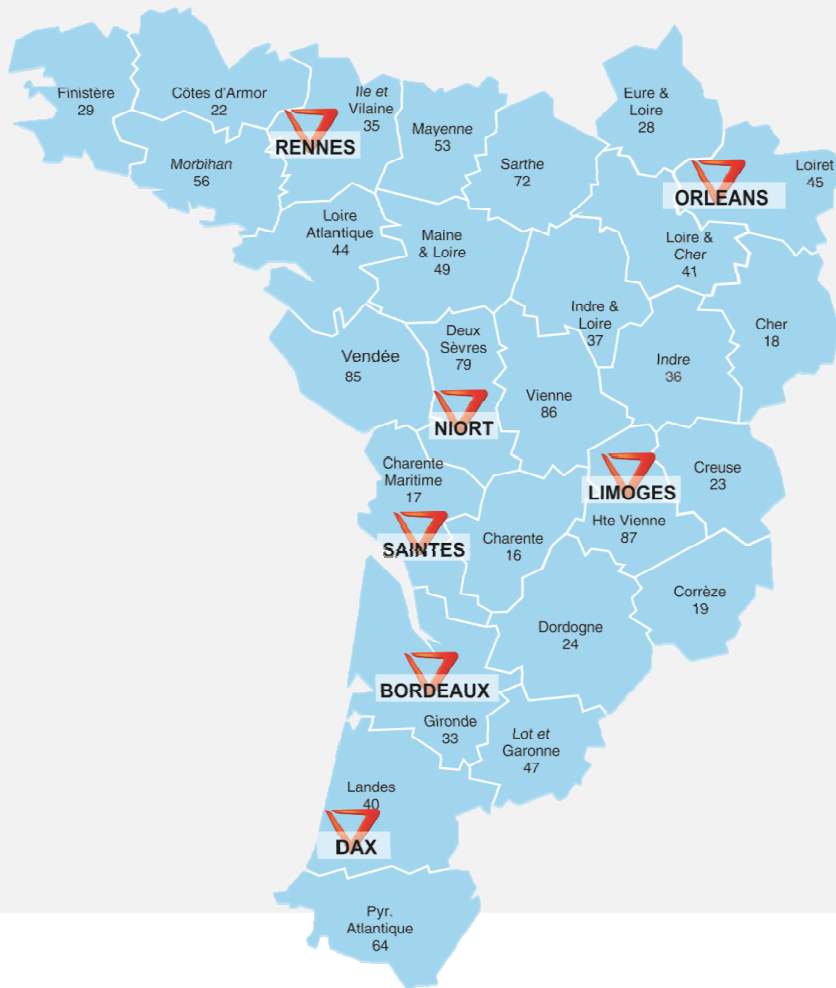
Fusion de 2 entités (SG Val de Saône, SG Rhône-Alpes)

L'aboutissement juridique est prévu fin mars 2019.



LE PÔLE SIGNALISATION FRANCE : NOTRE STRATEGIE

→ Un changement de modèle d'organisation



Région Ouest – 2 étapes

1^{ère} étape

- APA entre SG Nord-Ouest et SG Ouest, réalisée le 1^{er} février 2018 puis fusion de SG Nord-Ouest dans SG Nord réalisée le 28/09/2018

2^{ème} étape

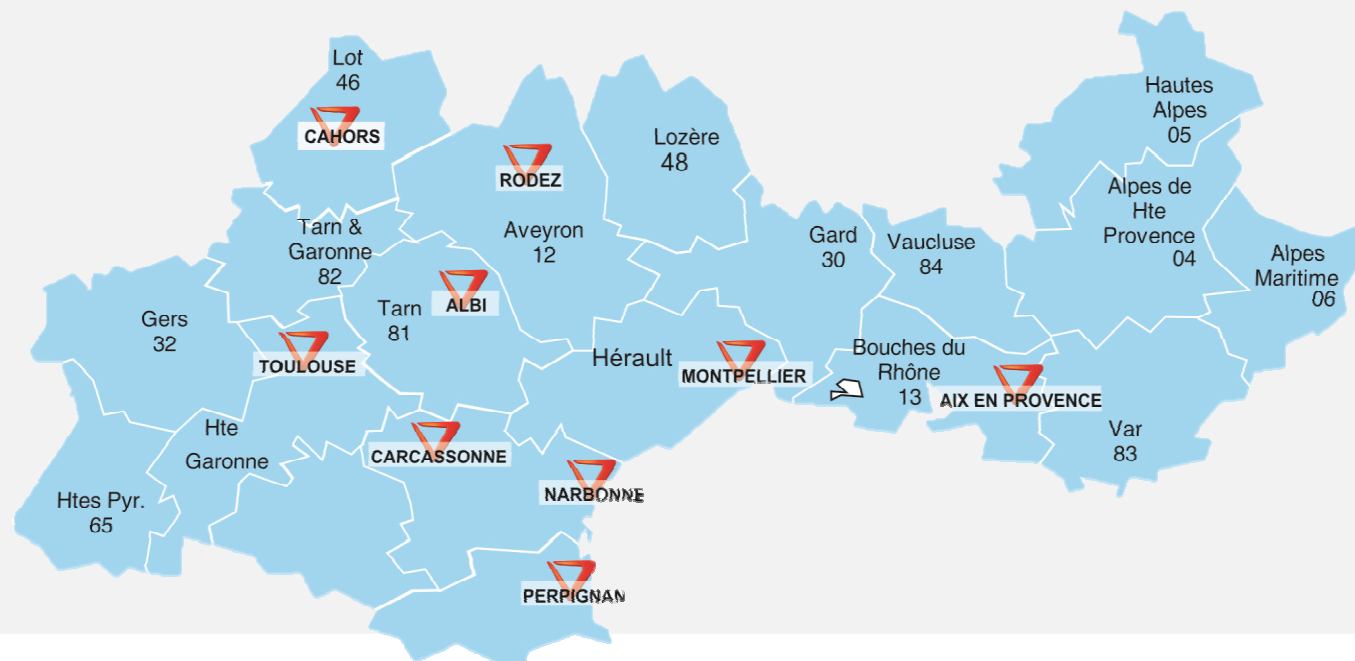
- APA entre SG Chelle et SG Ouest.
La finalisation de la démarche juridique est prévue fin mai 2019

LE PÔLE SIGNALISATION FRANCE : NOTRE STRATEGIE

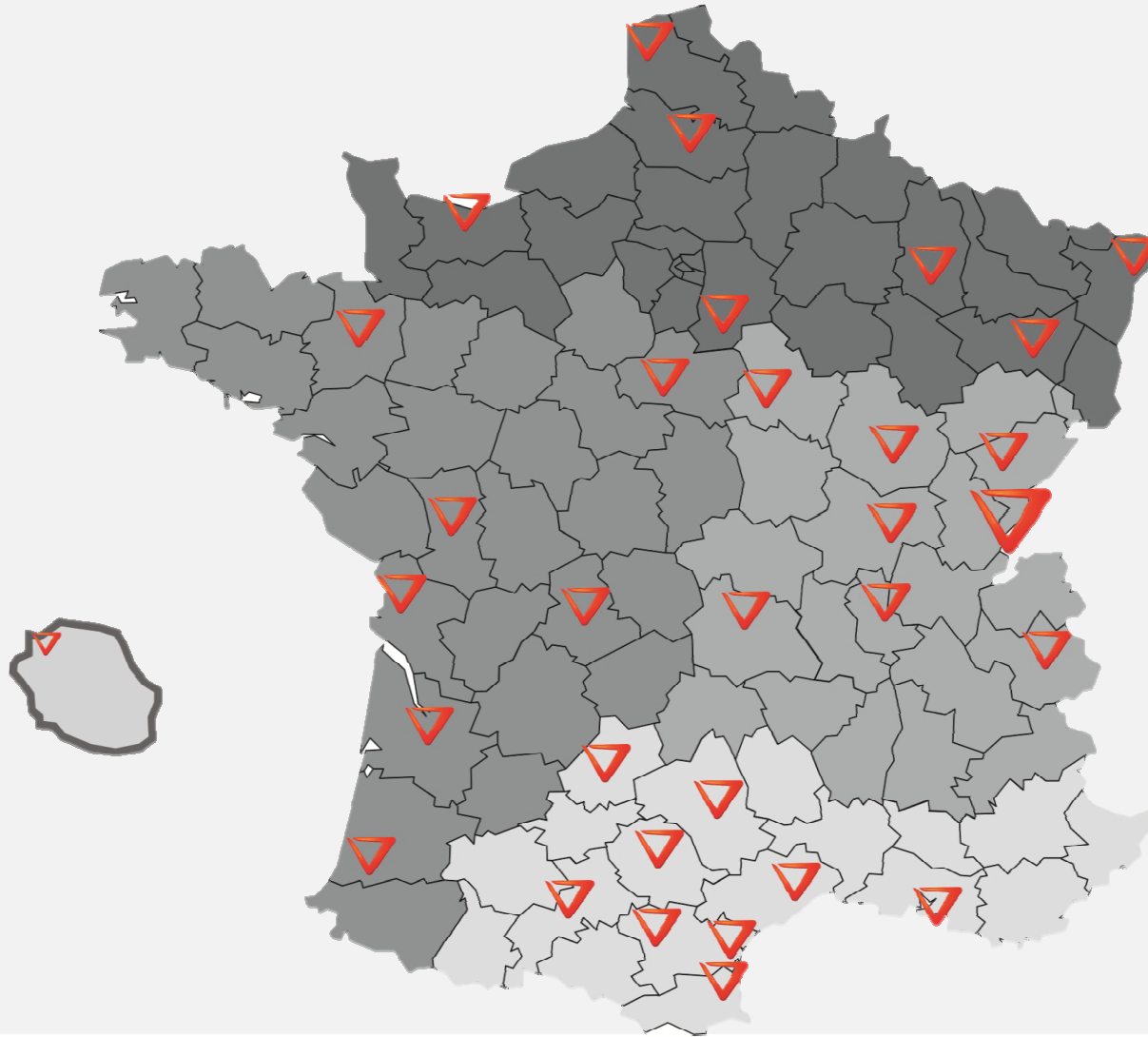
→ Un changement de modèle d'organisation

Région Sud

Le projet de création de la région Sud s'engagera au cours des prochains mois dans le cadre d'un dialogue social.

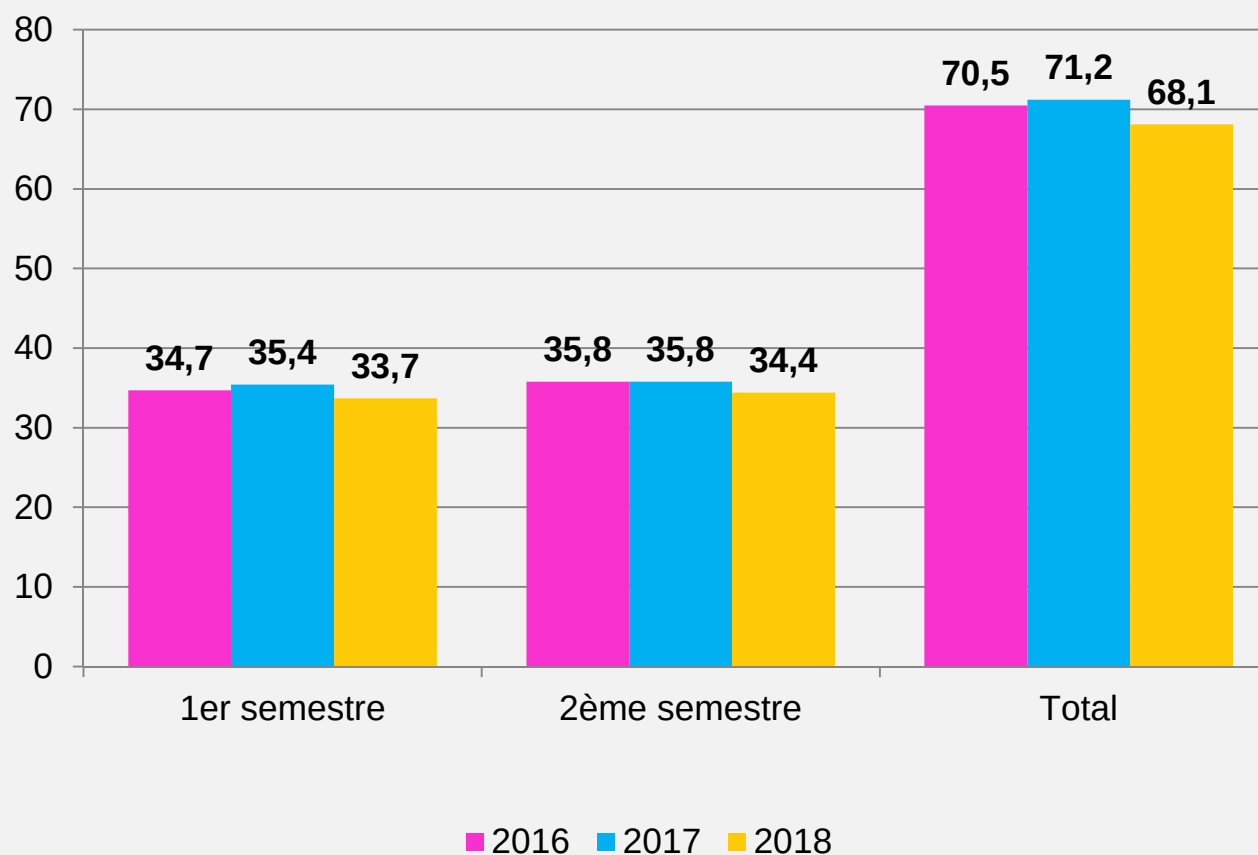


LE PÔLE SIGNALISATION FRANCE : NOTRE STRATEGIE



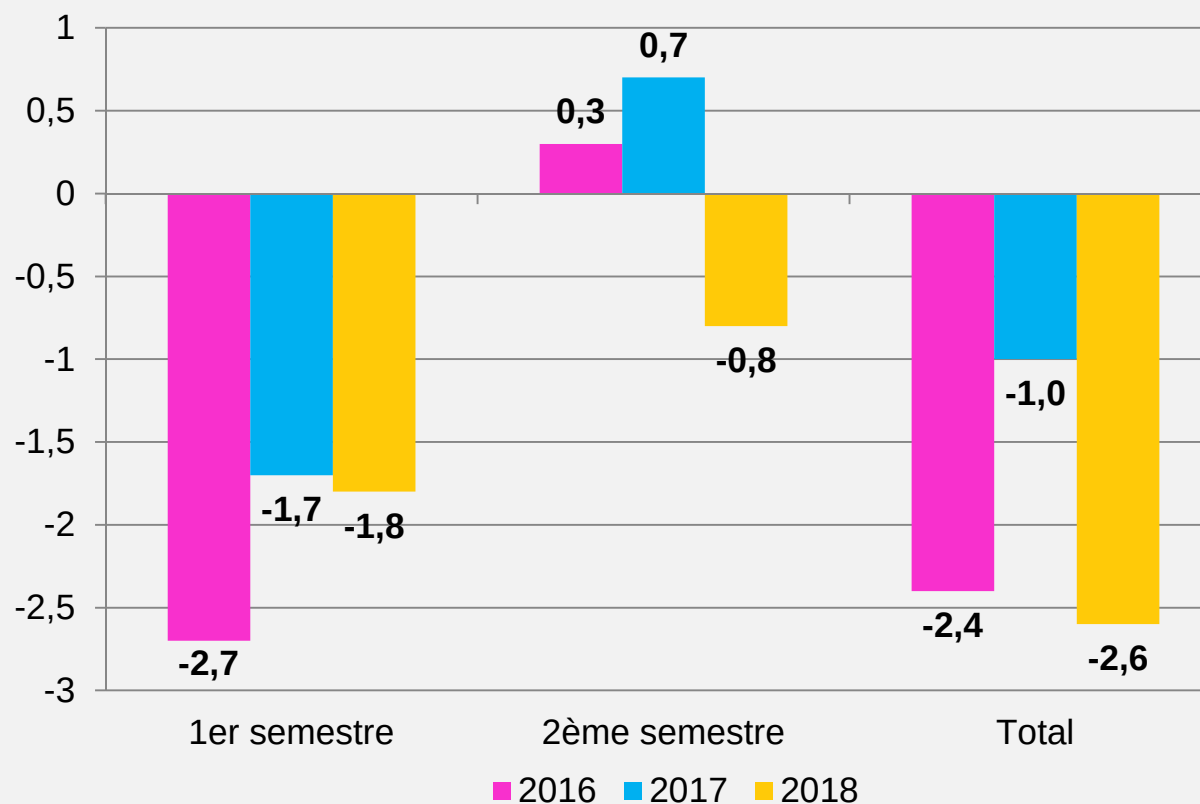
LE PÔLE SIGNALISATION FRANCE

➔ CHIFFRE D'AFFAIRES (EN M€ / AVEC INTERSECTEUR)



LE PÔLE SIGNALISATION FRANCE

➔ RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT (EN M€)



LE PÔLE SIGNALISATION FRANCE : NOTRE STRATEGIE

Ces opérations juridiques complexes ont également été accompagnées, selon les régions, de plans économiques auxquels se sont ajoutés des départs non prévus et des difficultés dans le recrutement de certaines compétences.

Des régions économiquement fragilisées ont poursuivi leur activité avec des ressources commerciales et travaux insuffisantes pour réussir à maintenir ou développer le volume et la rentabilité attendus.

LE PÔLE SIGNALISATION FRANCE : NOTRE STRATEGIE

Néanmoins, nous sommes convaincus de notre stratégie d'offre globale, de notre modèle de fabricant-installateur et nous poursuivons la réorganisation du pôle Signalisation France ainsi que toutes les actions visant à optimiser, développer et pérenniser nos activités de production, de commercialisation et de services.

LE PÔLE SIGNALISATION FRANCE : NOTRE STRATEGIE

➔ Reconstitution de la force commerciale

- Recrutement de la totalité de la force commerciale de la région Nord
 - Finalisation des recrutements de la région Ouest
-

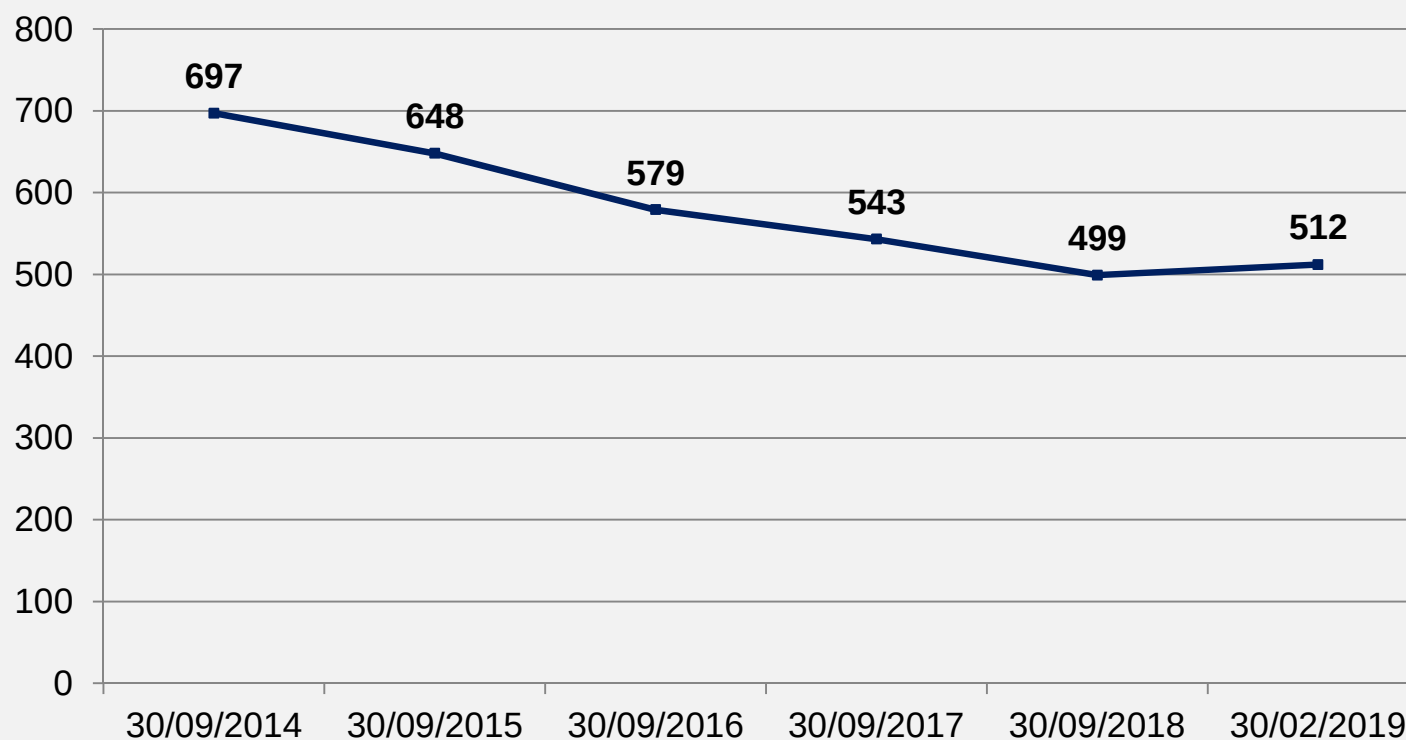
LE PÔLE SIGNALISATION FRANCE : NOTRE STRATEGIE

➔ Gestion des compétences du Pôle Travaux

- Recrutement de personnels qualifiés
 - Mise en œuvre de parcours de formation internes de Signalisation Horizontale et de Pose
-

LE PÔLE SIGNALISATION FRANCE : NOTRE STRATEGIE

➔ Evolution du nombre de contrats de travail



LE PÔLE SIGNALISATION FRANCE : NOTRE STRATEGIE

➡ Développement produits



- Création de la gamme SIMO, une gamme modulable conçue pour optimiser les coûts de fabrication et de pose.

La gamme, nominée à l'Observer du Design, est commercialisée depuis le mois de février 2019.



LE PÔLE SIGNALISATION FRANCE : NOTRE STRATEGIE

➔ Optimisation de nos outils de production

Investissement et optimisation

- Evolution du parc d'imprimantes numériques
 - Automatisation du collage
-

LE PÔLE SIGNALISATION FRANCE : NOTRE STRATEGIE

➔ Renouvellement de notre ERP

- Objectif : amélioration de notre système d'informations
 - Fournisseur : choix de SAP avec Delaware comme intégrateur
 - Déploiement en bing bang : au 1^{er} avril 2020
-

LE PÔLE SIGNALISATION FRANCE : NOTRE STRATEGIE

➔ Démarche environnementale

Sur le site de
Bellefontaine

- Lancement de la démarche de certification ISO 50001, Management de l'énergie
-

Objectifs exercice 17/18

- Chiffre d'affaires*
entre **70 M€ et 72 M€**
- Résultat Opérationnel Courant
entre **- 0,5 M€ et + 0,5 M€**

Réalisé exercice 17/18

- Chiffre d'affaires*
68,1 M€
- Résultat Opérationnel Courant
- 2,6 M€

Objectifs exercice 18/19

- Chiffre d'affaires*
entre **62 M€ et 65 M€**
- Résultat Opérationnel Courant
entre **-2 M€ et -0,5 M€**

**Chiffres d'affaires avec intersecteurs*

ATECH... EXPERT DU MOBILIER VEGETALISE

Du produit standard au mobilier de fleurissement sur-mesure, un savoir-faire qui sait s'adapter à chaque envie !

CONCEPTURBAIN... CREATEUR DE MOBILIER URBAIN HAUT DE GAMME

Participer à l'amélioration des écosystèmes urbains en alliant performance durable et esthétique contemporaine.



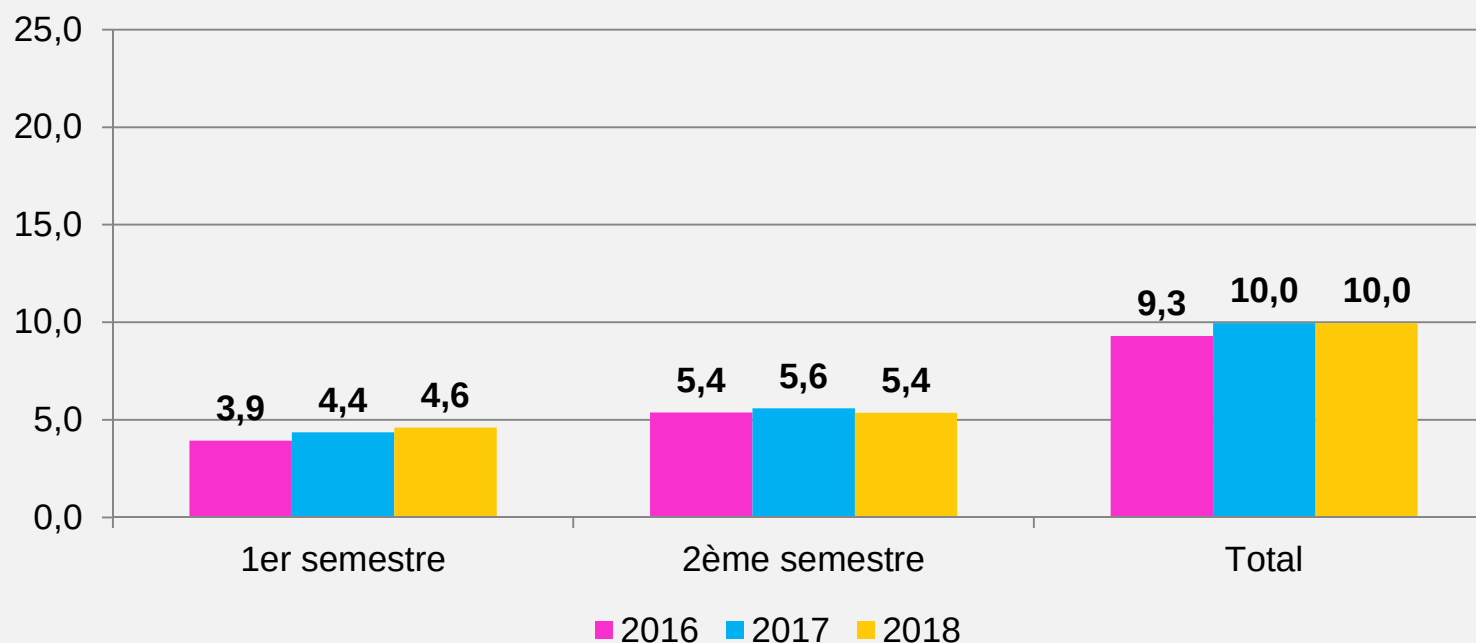
UN PÔLE
**SOCIÉTÉS
SPÉCIALISÉES**



51 collaborateurs
(au 30/09/18)

LE PÔLE SOCIÉTÉS SPÉCIALISÉES

➔ CHIFFRE D'AFFAIRES* (EN M€ / AVEC INTERSECTEUR)

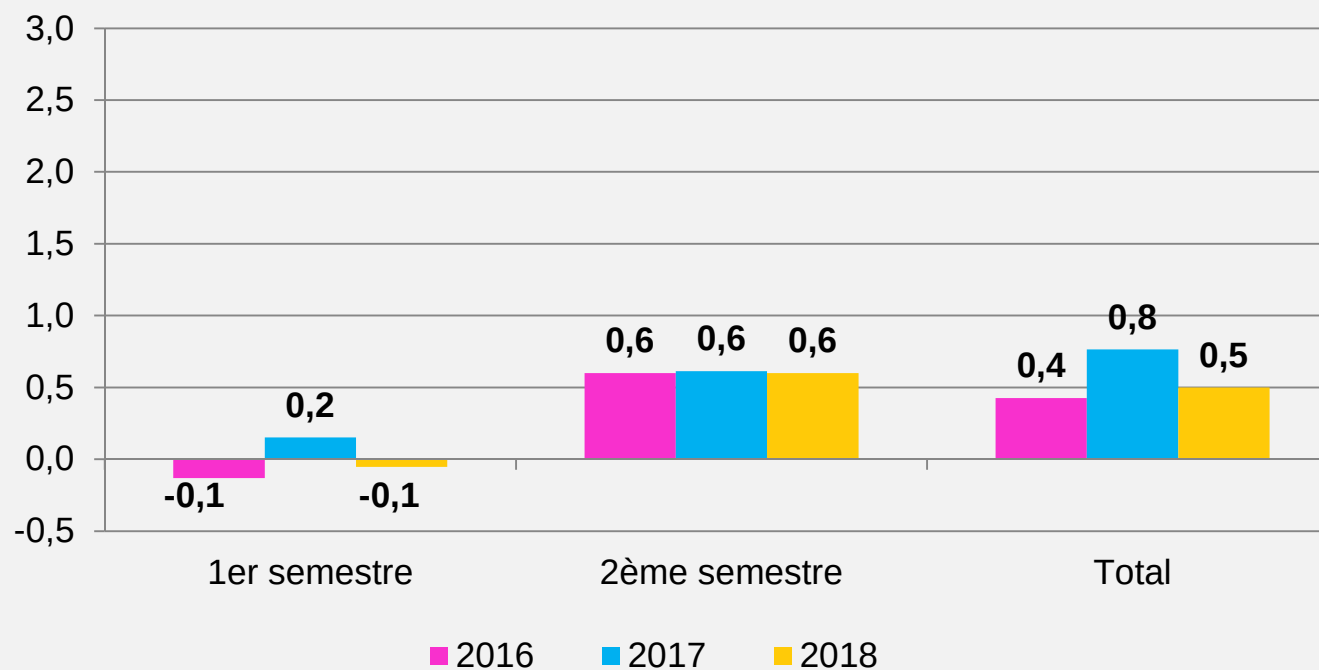


*Hors société SIP

CA SIP	2016	2017
	11,5 M€	10,2 M€

LE PÔLE SOCIÉTÉS SPÉCIALISÉES

➔ RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT* (EN M€)



*Hors société SIP

ROC SIP	2016	2017
	2,1 M€	1,5 M€

LE PÔLE SOCIÉTÉS SPÉCIALISÉES : NOTRE STRATÉGIE

■ ATECH

- Accompagnement du développement de l'activité en augmentant la capacité de production (projet de construction d'un bâtiment)
=> Amélioration de la marge par la réduction de la part de sous-traitance



LE PÔLE SOCIÉTÉS SPÉCIALISÉES : NOTRE STRATÉGIE

- Concept Urbain
 - Développement de la part Export



Objectifs exercice 17/18

- Chiffre d'affaires*
entre **8,5 M€** et **10,5 M€** ⁽¹⁾
- Résultat Opérationnel Courant
entre **+ 0,5 M€** et **+ 0,9 M€** ⁽¹⁾

Réalisé exercice 17/18

- Chiffre d'affaires*
10,0 M€
- Résultat Opérationnel Courant
+ 0,5 M€

Objectifs exercice 18/19

- Chiffre d'affaires*
entre **10 M€** et **11 M€**
- Résultat Opérationnel Courant
entre **+ 0,5 M€** et **+ 0,9 M€**

**Chiffres d'affaires avec intersecteurs*

⁽¹⁾ hors société SIP

UN PÔLE **ACTIVITÉS INTERNATIONALES**



10 filiales dont 8 produisant pour leur propre marché national
226 collaborateurs (au 30/09/2018)

Filiales internationales

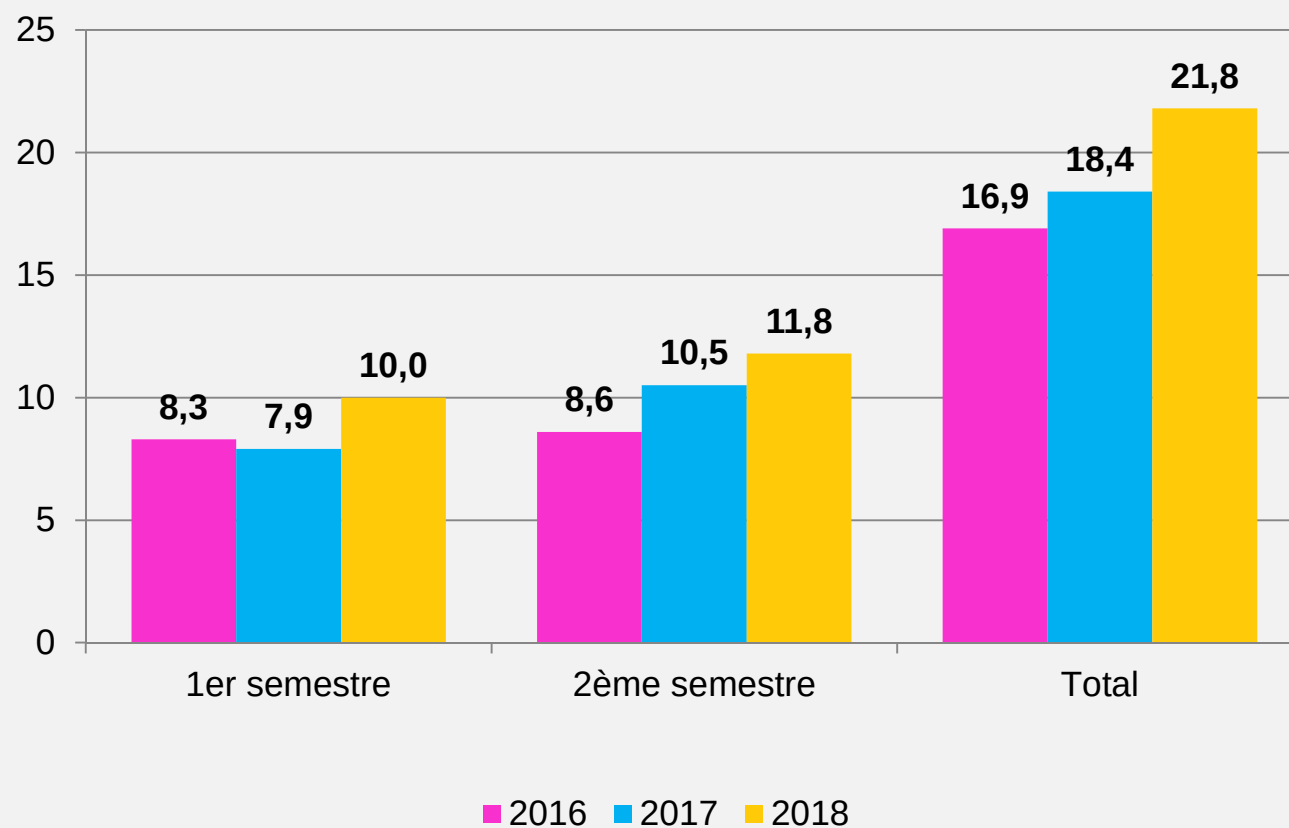
ACE (Belgique)
Girod Bulgaria (Bulgarie)
Señalización Girod (Colombie)
Señales Girod (Espagne)
Alfa Girod (Hongrie)
M2 (Lettonie)
Girod Maroc (Maroc)
Señalización Girod (Pérou)
GS Plus (République Tchèque)
Girod Semnalizare Rutiera (Roumanie)

LE PÔLE ACTIVITES INTERNATIONALES



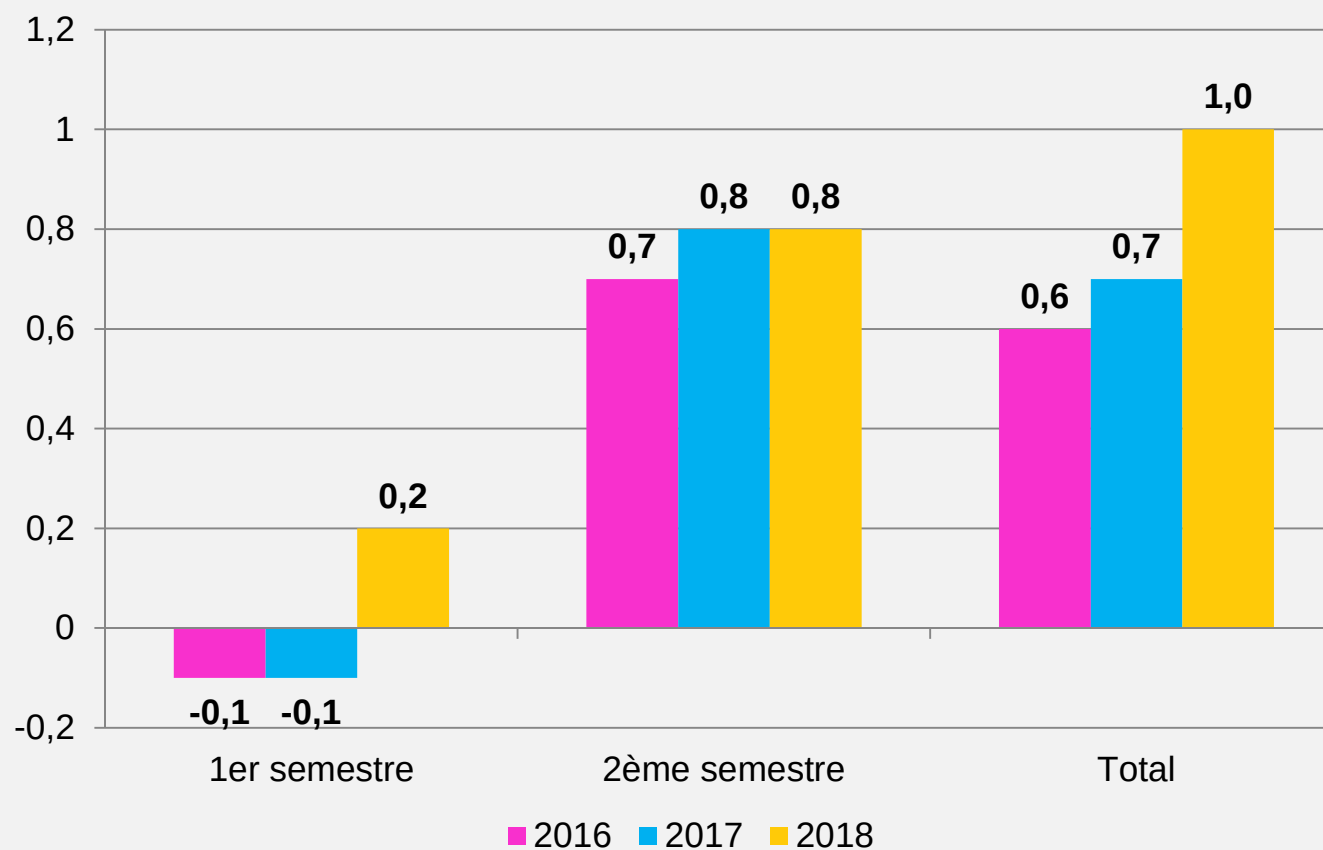
LE PÔLE ACTIVITES INTERNATIONALES

➔ CHIFFRE D'AFFAIRES (EN M€ / AVEC INTERSECTEUR)



LE PÔLE ACTIVITES INTERNATIONALES

➔ RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT (EN M€)



LE PÔLE ACTIVITES INTERNATIONALES : NOTRE STRATEGIE

→ Le développement

➡ Choix d'être présent sur différents marchés de signalisation

Implantation de sociétés autonomes avec, pour chacune, un site de production

Adaptation aux contraintes normatives de chaque pays

Présence locale pour répondre de manière pertinente aux besoins des clients

Coûts de production en adéquation avec le marché

Toutes nos sociétés bénéficient du savoir-faire, de l'expérience et de la synergie du groupe.

LE PÔLE ACTIVITES INTERNATIONALES : NOTRE STRATEGIE

→ Développement en autonomie financière



GS Plus - République
Tchèque



Señales Girod - Espagne



Señalización Peru

Objectifs exercice 17/18

- Chiffre d'affaires*
entre **20,5 M€** et **22,5 M€**
- Résultat Opérationnel Courant
entre **+ 0,7 M€** et **+ 1,2 M€**

Réalisé exercice 17/18

- Chiffre d'affaires*
21,8 M€
- Résultat Opérationnel Courant
+ 1,1 M€

Objectifs exercice 18/19

- Chiffre d'affaires*
entre **21 M€** et **22,5 M€**
- Résultat Opérationnel Courant
entre **+ 0,7 M€** et **+ 1,1 M€**

**Chiffres d'affaires avec intersecteurs*

PERSPECTIVES GROUPE

→ Budgets d'investissement

Signalisation
France

- 1,5 M€
(hors ERP)

Sociétés
spécialisées

- 0,2 M€
(hors bâtiment ATECH)

Activités
internationales

- 1,1 M€

Objectifs exercice 17/18

- Chiffre d'affaires
entre **96,5 M€** et **98,5 M€** ⁽¹⁾
- Résultat Opérationnel Courant
entre **+ 0,5 M€** et **+ 1,5 M€** ⁽¹⁾

Réalisé exercice 17/18

- Chiffre d'affaires
97,8 M€
- Résultat Opérationnel Courant
-1,1 M€

Objectifs exercice 18/19

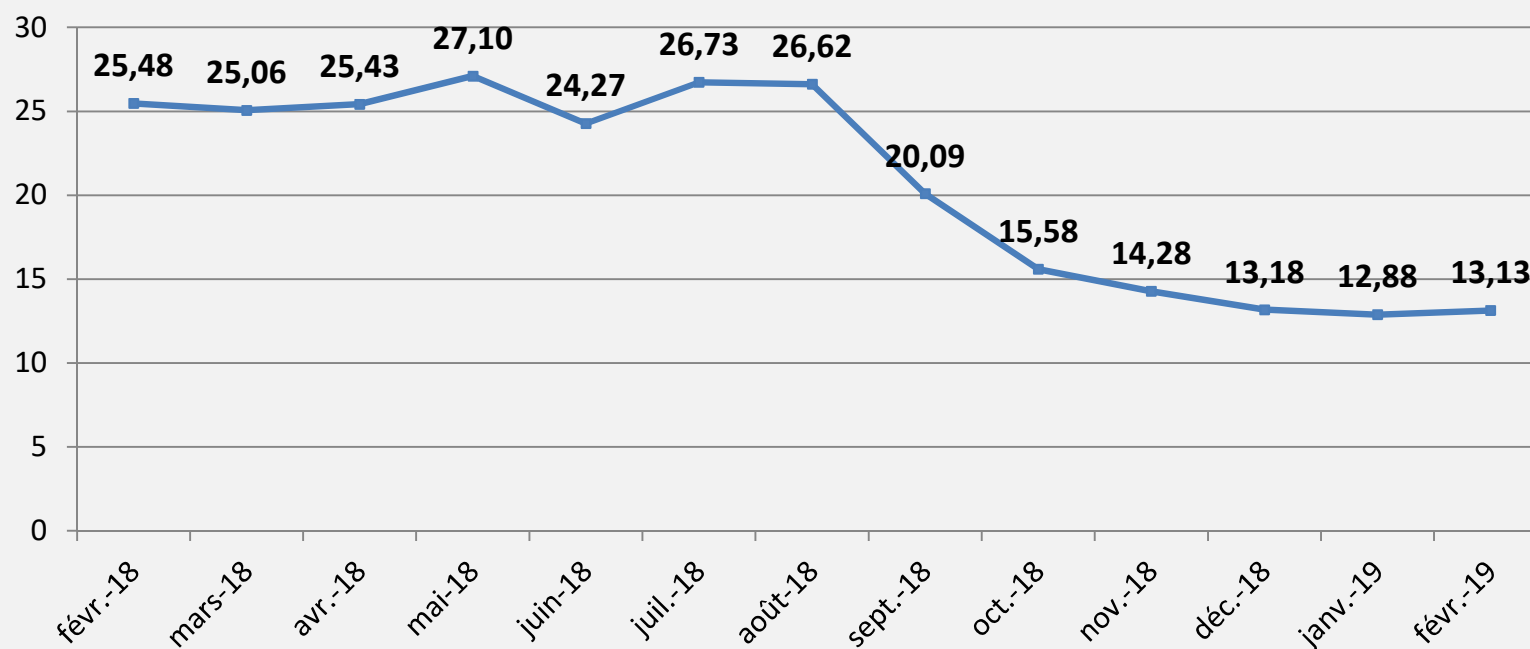
- Chiffre d'affaires
entre **91 M€** et **96,5 M€**
- Résultat Opérationnel Courant
entre **-0,8 M€** et **+1,5 M€**

(1) hors société SIP

➔ Prévisionnel de trésorerie

CAF	≈ +3 M€
Investissements	-2,8 M€
Emprunts	+2,8 M€
Remboursements	-6,0 M€
Cessions d'immobilisations	+5,3 M€
CICE	+1,0 M€
Total	+3,3 M€

➔ Cours moyens de l'action Signaux Girod (en €)



Avez-vous des questions ?

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE

CONSTITUTION DU BUREAU

ORDRE DU JOUR

➔ De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

- Rapport de gestion sur les comptes sociaux et rapport sur les comptes consolidés,
- Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice et rapport sur les comptes consolidés,
- Rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise prévu à l'article L. 225-37 du Code de commerce,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2018, des comptes consolidés et quitus aux administrateurs,
- Approbation des charges non-déductibles,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce et approbation desdites conventions,
- Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Éric PICHET,
- Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice écoulé à Monsieur Claude GIROD, Président Directeur Général,

➔ De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

- Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice écoulé à Madame Jacqueline GIROD, Directrice Générale Déléguée,
- Approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables au Président Directeur Général,
- Approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables à la Directrice Générale Déléguée,
- Autorisation à donner au Conseil d'administration de faire racheter par la Société ses propres actions conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

➔ De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

- Rapport du Conseil d'administration sur l'ordre du jour extraordinaire,
- Rapport des Commissaires aux comptes établi en application de l'article L. 225-209 du Code de commerce,
- Délégation à donner au Conseil d'administration en vue d'annuler les actions rachetées par la Société dans le cadre du dispositif de l'article L. 225-209 du Code de commerce,
- Rapport des Commissaires aux comptes établi en application de l'article L. 225-135 du Code de commerce,
- Augmentation du capital social d'un montant maximum de 444 236,00 euros par émission d'actions en numéraire réservée aux salariés de la Société en application des dispositions de l'alinéa 2 de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce, avec suppression du droit préférentiel de souscription,
- Délégation au Conseil d'administration en vue de fixer les modalités de l'émission des actions nouvelles et réaliser l'augmentation de capital,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PROJETS DE RÉSOLUTIONS DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

➔ Première résolution *(approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 30/09/2018)*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'administration, du rapport du Conseil d'administration prévu à l'article L. 225-37 du Code de commerce et des rapports des Commissaires aux comptes, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le 30 septembre 2018, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, elle approuve les dépenses et charges visées à l'article 39, 4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 32 079 euros, et qui, compte tenu du résultat fiscal déficitaire, ont réduit le déficit reportable à due concurrence.

En conséquence, elle donne aux membres du Conseil d'administration quitus de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

➔ Deuxième résolution *(approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 30/09/2018)*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du groupe et du rapport des Commissaires aux comptes, approuve les comptes consolidés, tels qu'ils lui ont été présentés, lesquels se traduisent par un résultat net consolidé part du groupe de - 3 409 K€.

➔ Troisième résolution (affectation du résultat)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, approuve la proposition du Conseil d'administration et décide d'affecter la perte de l'exercice d'un montant de 445 703,32 euros de la manière suivante :

- Perte de l'exercice	445 703,32 euros
A imputer en totalité sur le compte « report à nouveau »	
qui s'élève ainsi à	179 557,68 euros

➔ Troisième résolution (affectation du résultat)

Le tableau ci-dessous récapitule, pour les trois exercices précédents, l'évolution des dividendes et du revenu global par action et pour l'ensemble des actions émises :

Années	Nombre d'actions total	Nombre d'actions rémunérées	Dividende par action	Dividende	Revenu distribué éligible à l'abattement de 40 % mais n'ouvrant pas droit à abattement pour les personnes morales
2014/2015	1 139 062	-	-	-	-
2015/2016	1 139 062	1 088 075	0,40 €	455 624,80 €	455 624,80 €
2016/2017	1 139 062	1 080 680	0,40 €	455 624,80 €	455 624,80 €

➔ Troisième résolution (affectation du résultat)

Il est en outre rappelé qu'en date du 4 septembre 2018, l'Assemblée Générale Ordinaire a voté la distribution d'un dividende exceptionnel d'un montant de 10 023 745,60 euros, soit 8,80 euros par action. Le montant éligible à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élevait à 10 023 745,60 euros, soit la totalité du dividende mis en distribution.

➔ Quatrième résolution (conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de Commerce)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements visés à l'article L. 225-38 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, prend acte que les conventions conclues et autorisées antérieurement se sont poursuivies et qu'aucune convention visée à l'article L. 225-38 dudit code n'a été conclue au cours de l'exercice.



Cinquième résolution *(Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Eric PICHET)*

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat d'administrateur de Monsieur Eric PICHET arrive à expiration ce jour, renouvelle son mandat pour une nouvelle période de six années, qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2025, appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2024.

➔ **Sixième résolution** *(Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice écoulé à Monsieur Claude GIROD, Président Directeur Général)*

L'Assemblée Générale, statuant en application de l'article L. 225-100 alinéa II du Code de commerce, approuve les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice écoulé en raison de son mandat à Monsieur Claude GIROD, Président Directeur Général, tels que présentés dans le rapport prévu à l'article L. 225-37 du Code de commerce.



Septième résolution *(Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice écoulé à Madame Jacqueline GIROD, Directrice Générale Déléguée)*

L'Assemblée Générale, statuant en application de l'article L. 225-100 alinéa II du Code de commerce, approuve les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice écoulé en raison de son mandat à Madame Jacqueline GIROD, Directrice Générale Déléguée, tels que présentés dans le rapport prévu à l'article L. 225-37 du Code de commerce.



Huitième résolution *(Approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables au Président Directeur Général)*

L'Assemblée Générale, consultée en application de l'article L. 225-37-2 du Code de commerce, approuve les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables au Président Directeur Général, tels que détaillés dans le rapport prévu au dernier alinéa de l'article L. 225-37 du Code de commerce.



Neuvième résolution *(Approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables à la Directrice Générale Déléguée)*

L'Assemblée Générale, consultée en application de l'article L. 225-37-2 du Code de commerce, approuve les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables à la Directrice Générale Déléguée, tels que détaillés dans le rapport prévu au dernier alinéa de l'article L. 225-37 du Code de commerce.



Dixième résolution *(Autorisation à donner en vue d'un nouveau programme de rachat par la Société de ses propres actions)*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, autorise le Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation à son Président, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, à faire acheter par la Société ses propres actions, en une ou plusieurs fois, aux époques qu'il déterminera, dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social.



Dixième résolution *(Autorisation à donner en vue d'un nouveau programme de rachat par la Société de ses propres actions)*

Les acquisitions pourront être effectuées en vue :

- d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action SIGNAUX GIROD par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- de procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises dans le cadre d'une réduction de capital, sous réserve de l'autorisation à conférer par la présente Assemblée Générale des actionnaires.



Dixième résolution *(Autorisation à donner en vue d'un nouveau programme de rachat par la Société de ses propres actions)*

Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Conseil d'administration appréciera, y compris en période d'offre publique dans la limite de la réglementation boursière. Toutefois, la Société n'entend pas recourir à des instruments financiers dérivés.

Pour la mise en place de cette autorisation, l'Assemblée Générale fixe le prix maximum d'achat à 30 euros par action. Le nombre maximum de titres pouvant être détenu ne pourra être supérieur à 10 % des actions composant le capital social de la société SIGNAUX GIROD au 30 septembre 2018, soit 113 906 actions, pour un investissement maximum de 3 417 180 euros sur la base du cours maximum d'achat par action de 30 euros.



Dixième résolution *(Autorisation à donner en vue d'un nouveau programme de rachat par la Société de ses propres actions)*

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-209, al. 1 du Code de commerce, le Comité social et économique est informé de la résolution adoptée par l'Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de délégation dans les conditions légales, à l'effet de procéder à ces opérations, d'en arrêter les conditions et les modalités, de conclure tous accords et d'effectuer toutes formalités.

➔ Onzième résolution *(Pouvoirs en vue des formalités)*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

PROJETS DE RÉSOLUTIONS DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE



Douzième résolution *(Délégation pour réduction de capital dans le cadre d'un programme de rachat d'actions)*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux comptes :

1. donne au Conseil d'administration l'autorisation d'annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital, soit 113 906 actions, par période de 24 mois, les actions que la Société détient ou pourra détenir par suite des rachats réalisés dans le cadre de l'article L. 225-209 du Code de commerce, ainsi que de réduire le capital social à due concurrence conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur ;



Douzième résolution *(Délégation pour réduction de capital dans le cadre d'un programme de rachat d'actions)*

2. fixe la durée de validité de la présente autorisation jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire Annuelle ;
3. donne tous pouvoirs au Conseil d'administration pour réaliser les opérations nécessaires à de telles annulations et aux réductions corrélatives du capital social, de modifier en conséquence les statuts de la Société et accomplir toutes les formalités requises.



Treizième résolution *(Augmentation de capital réservée aux salariés – Délégation au Conseil d'administration)*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, décide, en application des dispositions des articles L. 225-129-6 et L. 225-138-1 du Code de commerce, de procéder à une augmentation du capital social d'un montant maximum de 444 236,00 euros, par l'émission d'actions de numéraire de 13 euros chacune à libérer intégralement en numéraire, par versement d'espèces ou par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles sur la Société.



Treizième résolution *(Augmentation de capital réservée aux salariés – Délégation au Conseil d'administration)*

Cette augmentation de capital, réservée aux salariés adhérents du plan d'épargne entreprise de la société SIGNAUX GIROD, est effectuée dans les conditions prévues aux articles L. 3332-18 à L. 3332-24 du Code du travail.

L'Assemblée Générale décide de supprimer le droit préférentiel de souscription aux actions nouvelles à émettre réservé aux actionnaires au profit des salariés de la Société ayant la qualité d'adhérents au plan d'épargne entreprise de la société SIGNAUX GIROD qui remplissent les conditions éventuellement fixées par le Conseil d'administration dans les conditions prévues aux articles L. 225-138-1 du Code de commerce et L. 3332-18 et suivants du Code du travail.



Treizième résolution *(Augmentation de capital réservée aux salariés – Délégation au Conseil d'administration)*

Elle délègue au Conseil d'administration avec, le cas échéant, faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, tous pouvoirs afin de fixer les autres modalités de l'émission des titres, et plus précisément pour :

1. Réaliser, dans un délai maximum de cinq ans à compter de la présente décision, l'augmentation de capital social, en une ou plusieurs fois, sur ses seules délibérations, par émission d'actions réservées aux salariés ayant la qualité d'adhérents audit plan d'épargne entreprise SIGNAUX GIROD en faveur desquels le droit préférentiel de souscription des actionnaires a été supprimé.



Treizième résolution *(Augmentation de capital réservée aux salariés – Délégation au Conseil d'administration)*

2. Fixer, le cas échéant, dans les limites légales, les conditions d'ancienneté des salariés exigée pour souscrire à l'augmentation de capital, fixer la liste précise des bénéficiaires, le nombre de titres devant être attribués à chacun d'entre eux dans la limite précitée.
3. Fixer, avec sa justification, le prix définitif d'émission des actions nouvelles conformément aux dispositions de l'article L. 3332-19 du Code du travail, en ayant recours, le cas échéant, à un expert indépendant pour la détermination de la valeur des actions sur la base d'une analyse multicritère.



Treizième résolution *(Augmentation de capital réservée aux salariés – Délégation au Conseil d'administration)*

4. Dans la limite du montant maximum de 444 236,00 euros, fixer le montant de chaque émission, décider de la durée de la période de souscription, fixer la date de jouissance des actions nouvelles.
5. Fixer les dates d'ouverture et de clôture des souscriptions ; recueillir les souscriptions.
6. Fixer, dans la limite légale de trois ans à compter de la souscription, le délai accordé aux souscripteurs pour la libération du montant de leur souscription, étant précisé que, conformément aux dispositions légales, les actions souscrites pourront être libérées, à la demande de la Société ou du souscripteur, soit par versements périodiques, soit par prélèvements égaux et réguliers sur le salaire du souscripteur.



Treizième résolution *(Augmentation de capital réservée aux salariés – Délégation au Conseil d'administration)*

7. Recueillir les sommes correspondant à la libération des souscriptions, qu'elle soit effectuée par versement d'espèces ou par compensation de créances ; le cas échéant, arrêter le solde du compte courant du souscripteur par compensation.
8. Déterminer si les souscriptions aux actions nouvelles devront être réalisées directement ou par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement.
9. Constater la réalisation des augmentations de capital à concurrence du montant des actions qui seront effectivement souscrites en vertu de la présente délégation.



Treizième résolution *(Augmentation de capital réservée aux salariés – Délégation au Conseil d'administration)*

10. Le cas échéant, imputer les frais d'augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever, sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au niveau minimum requis par la loi.
11. Passer toute convention pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à l'émission en vertu de la présente délégation, ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés



Treizième résolution *(Augmentation de capital réservée aux salariés – Délégation au Conseil d'administration)*

12. Procéder aux formalités consécutives et apporter aux statuts les modifications corrélatives.

13. D'une manière générale, prendre toutes mesures pour la réalisation de l'augmentation de capital, dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

La délégation ainsi conférée au Conseil d'administration est valable à compter de la présente Assemblée et pour une durée de vingt-six (26) mois.

➔ Quatorzième résolution *(Pouvoirs en vue des formalités)*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires, donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Je vous remercie de votre
attention.